

ARCURE

Rapport Financier Annuel 2019

PLAN DU RAPPORT FINANCIER 2019

Attestation de responsabilité du rapport financier annuel.....	3
Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.....	4
Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices - En €.....	26
Conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce.....	27
Rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur le gouvernement d'entreprise.....	29
Comptes consolidés.....	40
Comptes sociaux.....	71
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS.....	104
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS.....	110
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES conventions reglementees.....	116

ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Patrick Mansuy, Président du directoire d'Arcure

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée. »

Fait à Pantin, le 23 avril 2020

Patrick Mansuy

Président du directoire

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers Actionnaires,

Le présent rapport a pour objectif, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, de vous exposer la situation de la Société, son activité et ses résultats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, vous fournir les autres informations prescrites par la loi et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes.

Les convocations à l'Assemblée Générale prescrites par la loi et les statuts vous seront régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant seront communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires.

Dans le présent rapport, le terme « **Groupe** » désigne la société Arcure et sa filiale Arcure Inc, les termes « **Arcure** » ou la « **Société** » désignent la société Arcure. Les termes « Arcure Inc » et « **Filiale** » désignent la filiale américaine de la Société.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1. Activité de la Société et de la Filiale au cours de l'exercice écoulé

1.1.1. Chiffres clés et situation commerciale et financière

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Arcure a poursuivi ses investissements de recherche développement et intensifié son développement commercial.

Le chiffre d'affaires de l'année 2019 s'établit à plus de 7,6 millions d'euros, +2,4 % par rapport à 2018.

En 2019, nous avons déployé notre stratégie, conformément à ce qui avait été présenté aux investisseurs au moment de l'IPO.

Déploiement commercial : nous avons considérablement étoffé notre force commerciale lors du premier semestre, ouvrant des bureaux commerciaux en Allemagne, en Espagne et une filiale aux Etats Unis. Les effectifs commerciaux ont triplé sur la période. Nous verrons l'effet de ces recrutements dès la deuxième moitié de l'année 2020. Il faut en effet 12 à 18 mois pour qu'une nouvelle ressource commerciale devienne pleinement opérationnelle.

Nos efforts commerciaux se sont concentrés sur la conquête de nouveaux grands comptes industriels, soit en approche direct, soit en approche coordonnée avec les distributeurs d'engins.

Faurecia a notamment lancé l'équipement de la totalité des chariots de l'activité Clean Mobility and Seating, représentant un potentiel de l'ordre de 1000 machines à équiper sur trois ans à travers le monde.

Dans le secteur des travaux publics, Blaxtair a été choisi pour sécuriser West Connex, grand projet d'infrastructure routière à Sydney, en Australie. Ce projet représente un potentiel de l'ordre de 200 Blaxtair, à équiper en 2019 et 2020.

Nous avons également poursuivi nos efforts auprès des constructeurs de machines. Liebherr, un des leaders mondiaux des machines de construction, propose désormais Blaxtair en option d'usine sur ses gammes de grosses chargeuses. Les ventes aux OEM ont représenté en 2019 12% des revenus d'Arcure.

Le fort intérêt pour Oméga se confirme. Le processus d'adoption est relativement long par nature, puisque ce produit s'adresse exclusivement aux constructeurs ou intégrateurs d'engins autonomes et de robots industriels. Nous prévoyons une génération significative de CA à compter de 2021/2022.

Afin de nous assurer que nos capacités de production pourront répondre à la demande croissante, nous avons ouvert une deuxième ligne de production à Soisson, chez Asteelflash. Ces nouveaux moyens nous permettront d'atteindre une cadence de 500 unités par mois dans le courant du premier semestre 2020 et davantage en cas de besoin. Ce partenariat réduit notre dépendance à notre sous-traitant historique et nous offre une grande flexibilité pour porter nos capacités de production au-delà du seuil de 500 unités par mois si nécessaire.

Afin d'accélérer son développement aux Etats-Unis, la Société a créé en avril 2019 une filiale américaine : Blaxtair Inc. à Chicago, détenue à 100 %, qui emploie 4 personnes.

1.1.2. Evènements significatifs intervenus en 2019

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 janvier 2019, la Société a :

- (i) divisé par 10 la valeur nominale des actions de la Société, qui est de 1 euro, et corrélativement, de multiplié par 10 le nombre d'actions composant à ce jour le capital social de la Société, le portant ainsi de 332.343 actions à 3.323.430 actions, réparties en 1.200.620 actions ordinaires et 2.122.810 actions de préférence de catégorie A, avec une valeur nominale de 0,10 €.
- (ii) procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 3.800.001 euros par émission de 1.266.667 obligations convertibles en actions de préférence de catégorie A (ci-après les « **OC 2019** ») dont la souscription définitive a été constatée par le Directoire le 17 janvier 2019.

Les souscripteurs des OC 2019 sont :

- Inocap Gestion à hauteur de 800 001 euros ; et
- Odysée Venture à hauteur de 3 000 000 d'euros.

Le Directoire, lors de sa réunion du 25 février, a constaté :

- (i) l'augmentation de capital d'un montant nominal de 53.571,20 euros par émission de 535.712 actions de préférence de catégorie A nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro émises au prix de 5,60 euros, incluant une prime d'émission de 5,50 euros, soit une augmentation de capital d'un montant global de 2.999.987,20 euros et l'annulation corrélative des 1.000.000 OC 2019,
- (ii) la réalisation définitive de l'augmentation de capital dans le cadre de l'admission des actions ordinaires de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris d'un montant de 112.500 euros, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public de 1.125.000 actions nouvelles, au prix de 7 euros par action nouvelle, soit 0,10 euro de valeur nominale et 6,90 euros de prime d'émission unitaire, soit une augmentation de capital de 7.875.000 euros,
- (iii) constaté la réalisation de l'introduction en bourse.

La Société a confié à Oddo BHF la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les titres de la Société pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Pour la mise en œuvre de ce contrat la somme de 150.000 euros a été affectée au compte de liquidité.

1.2. Évènements importants survenus depuis le début de l'exercice en cours

Depuis le début de l'année 2020, l'activité commerciale s'intensifie, avec des tests en cours chez de nombreux nouveaux comptes, en particulier aux Etats Unis.

Nous avons ouvert un bureau commercial à Hong-Kong, afin de gérer plus efficacement les nombreux prospects spontanés venant d'Asie et de travailler plus intensément certaines zones de la région.

Nous avons aussi dévoilé Blaxtair Connect, module de communication qui s'interface sur tout Blaxtair V3 et donne accès au client en temps réel et via un serveur web, aux alarmes remontées par les Blaxtair de sa flotte. Les informations fournies par Blaxtair Connect sont cruciales pour déterminer la dangerosité des sites, des machines, les hot spots, etc, permettant une action efficace d'amélioration de la sécurité. Plusieurs sites, chez divers clients, sont en test et les retours sont excellents. Blaxtair Connect sera commercialisé dans les prochaines semaines, sous forme d'abonnement.

Durant cette période, la Groupe a donc continué de développer son plan stratégique, en poursuivant sa conquête méthodique de grands comptes utilisateurs, dans les territoires à fort potentiel que sont les Etats Unis, le Japon, l'Allemagne et l'Europe du Nord en général.

Néanmoins, dans le contexte de pandémie du virus Covid-19, le Groupe a récemment observé, après un début d'année en forte croissance, un net ralentissement de son activité commerciale qui pourrait se poursuivre sur les prochains mois et peser sensiblement sur l'activité du 1^{er} semestre 2020. En réponse à cette situation exceptionnelle et au manque de visibilité actuelle sur le calendrier de retour à un niveau d'activité précédant la crise sanitaire, des mesures conservatoires ont d'ores et déjà été prises, afin de permettre à la société de traverser la crise en préservant sa capacité de rebond lorsque la conjoncture s'améliorera.

1.3. Évolution prévisible de la situation du Groupe et perspectives d'avenir

Malgré le contexte actuel, le Groupe entend continuer de déployer son plan stratégique, tel que décrit lors de l'IPO et poursuivre ses efforts de R&D pour rester au meilleur niveau dans le domaine de la vision industrielle 3D en milieu ouvert, pour servir la totalité du vaste marché de l'outdoor automation.

Néanmoins, le Groupe ne peut communiquer d'objectifs à ce stade. Le Groupe suit de près l'évolution de la situation et tiendra le marché informé de toute évolution notable sur son activité.

1.4. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La croissance du chiffre d'affaires a été ralentie au 1^{er} semestre 2019 en raison notamment de la baisse d'activité d'Euréka, du ralentissement de l'équipement des grands comptes via le canal de leurs agences locales et de la montée en puissance plus lente que prévu des nouveaux grands comptes.

Les différents projets ont eu également un impact sur l'organisation commerciale de la société (nombreuses sollicitations OEM, disponibilité réduite des dirigeants durant l'IPO et nécessaire intégration des recrutements nombreux à la direction commerciale.).

Comme elle l'avait annoncé, le Groupe a obtenu la certification ISO9001 en 2019, ce qui lui permet en particulier de répondre au nécessaire besoin de structuration de son activité et aux attentes de ses clients grands comptes et OEM.

Le Groupe a dû faire face à des retards dans la mise en production de son ERP, projet lancé au 4^e trimestre 2018, qui vise à la fois à améliorer la traçabilité et la qualité de ses process, tout en maîtrisant ses coûts de fonctionnement. L'ERP devrait être opérationnel au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Conformément aux objectifs, les recrutements permettant de déployer la stratégie de la société ont été effectués. Dans ce contexte, l'effectif commercial, a été multiplié par trois en 2019 par rapport à 2018.

1.5. Activité du Groupe en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des efforts importants ont été fournis afin de développer la version 3+ (Blaxtair Connect), et préparer les futures évolutions du produit.

Les frais de recherche et développement sont exclusivement supportés par la Société.

Le montant des frais de R&D activés (immobilisés) s'élève à 2 090 K€ en 2019. Le montant du crédit impôt recherche perçu en 2019 au titre de 2018 s'élève à 489 K€ (hors CII).

1.6. Périmètre de consolidation

Blaxtair Inc. est la seule société comprise dans le périmètre de consolidation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Elle est consolidée par intégration globale.

1.7. Présentation et méthodes d'évaluation des comptes consolidés

Nous vous indiquons que le Groupe a opté de manière volontaire pour la consolidation de ses comptes au 31 décembre 2019.

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

2. RÉSULTATS – AFFECTATION – ARCURE – COMPTES SOCIAUX

2.1. Présentation et méthode d'évaluation des comptes sociaux d'Arcure

Les comptes sociaux qui vous sont présentés au titre de cet exercice social couvrent une période de douze mois et ont été établis conformément aux règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ne comportent aucun changement des méthodes de présentation ou des méthodes d'évaluation par rapport à celles de l'exercice précédent.

2.2. Résultats économiques et financiers

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une perte de (1 789) K€.

L'ensemble des produits de la Société au titre de l'exercice écoulé s'est élevé à un montant de 9 933 237 €, contre 8.891.437 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 11,7 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'ensemble des produits de la Société se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits d'exploitation	9 909 580 €	8.886.920 €
Produits financiers	23 656 €	4.517 €
Produits exceptionnels	-	-
Total	9 933 237 €	8 891 437 €

Le détail des produits d'exploitation d'un montant de 9 909 580 € (contre 8.886.920 € au titre de l'exercice précédent), se présente ainsi :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires	7 815 087 €	7.445.743 €
Production stockée	(200 656) €	519.507 €
Production immobilisée	2 148 877 €	845.890 €
Subvention d'exploitation	-	-
Reprises sur amort. et prov.	131 243 €	66.025 €
Autres produits	15 030 €	9.754 €

Le total des charges avant impôt s'est élevé, pour la même période, à un montant de 12 523 753 € (contre 9.510.794 € au titre de l'exercice précédent) et se répartit de la manière suivante, hors crédit d'impôt :

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Exercice 2019	Exercice 2018
Charges d'exploitation	12 159 941 €	9.459.823 €
Charges financières	363 684 €	50.931 €
Charges exceptionnelles	128 €	40 €
Total	12 523 753 €	9 510 794 €

Le détail des charges d'exploitation d'un montant de 12 159 941 € (contre 9.459.823 € au titre de l'exercice précédent), se présente ainsi :

	2019	% CA	2018	% CA	% Var.
Achat de mat. prem. et autres approv.	3 870 323 €	49,52%	4.039.689 €	54,26%	- 4%
Variation de stock (mat. prem.)	(220 986) €	-2,83%	47.972 €	0,64%	-560%
Autres achats et charges externes	3 485 659 €	44,60%	2.029.834 €	27,26%	+72%
Impôts, taxes et versements ass.	68 844 €	0,88%	91.495 €	1,23%	-25%
Salaires et traitements	2 627 393 €	33,62%	1.619.902 €	21,76%	+62%
Charges sociales	1 131 344 €	14,48%	663.156 €	8,91%	+71%
Dotations aux amort. sur immo.	801 166 €	10,25%	762.461 €	10,24%	+5%
Dotations aux provisions sur actif circulant	134 741 €	1,72%	51.956 €	0,70%	+159%

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2019

	2019	% CA	2018	% CA	% Var.
Dotation aux provisions pour risques et charges	23 837 €	0,31%	19.978 €	0,27%	+19%
Autres charges	237 620 €	3,04%	133.380 €	1,79%	+78%

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à (2 250 360) € contre (572.904) € au titre de l'exercice précédent), le résultat financier à (340 028) € (contre (46.414) € au titre de l'exercice précédent) et le résultat exceptionnel à (128) € (contre (40) € au titre de l'exercice précédent).

Les produits s'élevant à : 9 933 237 €

les charges à : 12 523 753 €

et Impôt sur les bénéfices à : (801 349) €

le compte de résultat fait apparaître pour l'exercice une perte nette comptable : 1 789 167 € (contre une perte de (90.869) € au titre de l'exercice précédent).

Concernant le bilan de la Société, le montant des dettes au 31 décembre 2019 s'élève à 7 024 390 € (en augmentation de 26 % par rapport à l'exercice précédent) et le total bilan est de 17 057 105 € contre 8.022.627 € pour l'exercice 2018.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice est 42 personnes, par rapport à 33 personnes en 2018.

Le tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices visés à l'article R.225-102 du Code de commerce figure en **Annexe 1** au présent rapport.

2.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé

Afin d'apurer partiellement les pertes de la Société, nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (1 789 167) € par imputation du compte Prime D'émission, de la manière suivante :

- ORIGINE :

Résultat de l'exercice (1 789 167) €

- AFFECTATION :

Au poste « PRIME D'EMISSION » 9 833 959 €

Solde « PRIME D'EMISSION » (après affectation) 8 044 792 €

2.4. Situation des capitaux propres

Si vous approuvez notre proposition d'affectation, la situation des capitaux propres de la Société se présentera de la manière suivante :

Capital social	498.414,20 €
Prime d'émission	8 044 792 €
Réserve légale	0 €
Réserves règlementées	1 445 459 €
Autres réserves	102 760 €
Report à nouveau	(420 182) €
Subventions d'investissement	215 236 €
Capitaux propres	9 886 480 €

2.5. Montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

2.6. Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 dudit code pour 27 649 € (loyer de véhicules).

2.7. Filiales, succursales et participations

La Société a créé en avril 2019 une filiale américaine : Blaxtair Inc. à Chicago, détenue à 100 %. Cette filiale a pour objet d'accélérer le développement de son activité aux États-Unis, dont le marché présente un potentiel de croissance très significative du Chiffre d'Affaires consolidé.

2.8. Prises de participation au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation de plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers dans le capital d'aucune société ayant son siège social sur le territoire de la République française.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que sa Filiale.

2.9. Informations sur les délais de paiement

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons de la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	Art. D.441 I.-1 : Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					Art. D.441 I.-1 : Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	118	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	213	
Montant total des factures concernées TTC	149 173	12 640	29 179	921 114	1 112 106	224 727	51 652	260 175	720 398	1 256 951	
% du Montant total des achats TTC de l'exercice	1,04	0,09	0,2	6,43	7,77	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	0,84	0,19	0,97	2,69	4,69	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues	0					0					
Montant total des factures exclues TTC	0					0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L.441-6 ou atr. L.443-1 C. Com)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<i>(choisir dans la liste)</i>	Délais contractuels				<i>(choisir dans la liste)</i>	Délais contractuels				
	<i>(précision)</i>	de 0 à 30 jours				<i>(précision)</i>	0 à 60 jours suivant la date de la facture				

2.10. Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3bis du Code monétaire et financier

La Société n'a pas consenti au cours de l'exercice de prêt inter-entreprises à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant conformément à l'article L. 511-6 3bis du Code monétaire et financier.

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

3.1. RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE ET AUX MARCHES DU GROUPE

3.1.1. Risques liés à la dépendance produit

Le Groupe est dépendant de son produit phare, le Blaxtair, dont les ventes représentaient 94% en 2019. La stratégie du Groupe repose en effet en grande partie sur l'augmentation des ventes du Blaxtair, notamment via le succès de la nouvelle offre du Blaxtair connecté, et le lancement de la version 4.

3.1.2. Risques liés à la dépendance vis-à-vis du prestataire assurant l'assemblage des produits du Groupe

Pour assurer sa production, le Groupe a fait le choix de ne pas posséder son propre site d'assemblage afin de consacrer ses ressources financières aux missions de R&D et de développement commercial et ainsi minimiser le risque associé. Les travaux d'assemblage des produits sont confiés à un seul prestataire, Servaly.

En cas de défaillance, de faillite ou d'arrêt d'exploitation de ce partenaire ou de mésentente avec celui-ci, le Groupe pourrait être dans l'impossibilité d'identifier et sélectionner un nouveau prestataire dans les délais nécessaires et/ou à des conditions commerciales acceptables en cas de cessation des relations commerciales avec ce partenaire pour quelque raison que ce soit.

Afin d'anticiper ce type de situation, et pour éviter toute dépendance vis-à-vis de son partenaire historique et de sécuriser la montée en puissance de la production à venir, une partie de la production de ce prestataire est déjà en cours de duplication chez un nouveau prestataire.

3.1.3. Risques liés au niveau de maturité de l'activité

Les projets du Groupe sont à des stades de développement différents et présentent des degrés de complexité technique, ainsi que des conditions de concurrence variables.

Le Groupe a défini, par produit, des objectifs techniques et économiques de performance. L'atteinte de ces objectifs déterminera la compétitivité des produits du Groupe. Le Groupe

pourrait être dans l'incapacité d'atteindre de tels objectifs en particulier s'il s'avère que les coûts de production induits sont supérieurs au niveau espéré.

Tout retard dans la recherche et le développement des projets du Groupe pourrait retarder la mise en vente de ses nouveaux produits et ainsi lui faire perdre son avantage concurrentiel.

C'est la raison pour laquelle le Groupe a prévu de maintenir un niveau conséquent de dépenses en R&D dans ses prévisions de dépenses sur les prochaines années.

3.2. RISQUES FINANCIERS

3.2.1. Risques liés à un historique de pertes qui pourrait perdurer

Depuis l'exercice clos au 31 décembre 2011, le Groupe a enregistré chaque année une perte nette. Aux 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018, les pertes nettes qui ressortent des comptes consolidés du Groupe s'élèvent respectivement à (1 690) K€ et (91) K€ en raison notamment des frais de recherche et développement internes et externes et des dépenses de frais de vente et marketing.

Le Groupe continuera à investir significativement au cours des prochaines années en matière de R&D et d'engager des dépenses significatives notamment en matière commerciale, ce qui pourrait la conduire à constater de nouvelles pertes.

3.2.2. Risques liés à des besoins de financement complémentaires

Historiquement, le Groupe a pu bénéficier de diverses sources de financement dont des émissions d'actions, des émissions d'obligations convertibles en actions, l'octroi de subventions et d'avances remboursables, des prêts bancaires, l'encaissement de créances de crédit impôt recherche (« CIR »), crédit d'impôt innovation (« CII ») et crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (« CICE ») ainsi que les revenus issus de la vente de ses produits et services.

3.2.3. Risques de liquidité

Le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles au 31 décembre 2019 s'élève à 6 793 134 €.

Fort de cette solide situation financière et en s'appuyant sur les mesures gouvernementales exceptionnelles mises en place dans le contexte de pandémie du COVID19, le Groupe met à profit cette période singulière pour adapter son organisation et accroître son efficacité opérationnelle afin d'être prête à tirer pleinement parti du retour à une conjoncture plus favorable.

4. CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.225-88, nos Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de cet exercice.

La liste des conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce figure en **Annexe 2** au présent rapport.

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou depuis la clôture de l'exercice.

5. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 1° du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice figure dans le rapport de gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance en **Annexe 3**.

6. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des Commissaires aux comptes.

7. RESSOURCES HUMAINES ET PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 42 salariés au 31 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés de la Société, faisant l'objet d'une gestion collective (PEE ou FPCE) ou attribuées gratuitement en application de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de 0,36% (18.000 actions sur les 4 984 142 actions).

8. RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

La présente section constitue le rapport du Directoire prévu en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions attribuées gratuitement.

Par délibérations en date du 17 janvier 2019, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a délégué sa compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés de la Société, dans la limite de 10% du capital au jour de la décision du Directoire.

Le Directoire a procédé, le 31 juillet 2019, à l'attribution gratuite de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions au profit des personnes suivantes, en leur qualité de salariés de la Société (l'« **Attribution Cible** »). Pour permettre le report en cas de surperformance, le Directoire a décidé de porter à 150.000 actions le nombre d'actions à attribuer (l'« **Attribution** »).

Dans le cadre de cette Attribution, les actions ne seront attribuées définitivement aux attributaires qu'à l'expiration d'une période d'acquisition dont la durée serait la suivante, sous réserve du respect des conditions visées ci-après :

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2019

- pour 20/60ème de l'Attribution Cible à chaque bénéficiaire, la période d'acquisition s'achèvera le 31 juillet 2020 (la « **Période d'Acquisition 1** »),
- pour 12/60ème de l'Attribution Cible, augmenté du nombre « Nna » tel que défini ci-après, à chaque bénéficiaire, la période d'acquisition s'achèvera le 31 juillet 2021,
- pour 12/60ème de l'Attribution Cible, augmenté du nombre « Nna » tel que défini ci-après, à chaque bénéficiaire, la période d'acquisition s'achèvera le 15 janvier 2022,
- pour 12/60ème de l'Attribution Cible, augmenté du nombre « Nna » tel que défini ci-après, à chaque bénéficiaire, la période d'acquisition s'achèvera le 15 janvier 2023,
- pour 4/60ème de l'Attribution Cible, augmenté du nombre « Nna » tel que défini ci-après, à chaque bénéficiaire, la période d'acquisition s'achèvera le 15 janvier 2024.

Pour pouvoir bénéficier de l'acquisition définitive des actions concernées à l'issue de la Période d'Acquisition concernée, devra toujours être salarié de la Société au dernier jour de la Période d'Acquisition concernée.

Le nombre « N » d'actions qui sera définitivement acquis à l'issue de chacune des périodes d'acquisition sera déterminé comme suit :

$$N = 1/3 * Na + 2/3 * Na * P + SP$$

Où :

- « **Na** » désigne le nombre d'actions initialement attribuées au titre de l'Attribution Cible au bénéficiaire pour la période d'acquisition concernée ;
- « **P** » est déterminé comme suit :
 - P est égal à 0 si la croissance annuelle du Chiffre d'Affaires est inférieure ou égale à 10% ;
 - P est strictement supérieur à 0 et strictement inférieur à 1 si la croissance annuelle du Chiffre d'Affaires est strictement supérieure à 10% et strictement inférieur à 40% ;
 - P est égal à 1 si la croissance annuelle du Chiffre d'Affaires est supérieure ou égale à 40%.

Entre les bornes indiquées ci-dessus, P est déterminé par interpolation linéaire.

« **Chiffre d'Affaires** » désigne le chiffre d'affaires consolidé du groupe Arcure concernant l'exercice précédent l'expiration de la période d'acquisition concernée.

« **SP** » désigne la surperformance déterminée comme suit :

$$P' \times Nna/2$$

Où :

« **P'** » est déterminé comme suit :

- P' est égal à 0 si Δ est égal à 0% ;
- P' est strictement supérieur à 0 et strictement inférieur à 2 si Δ est strictement supérieur à 0% et strictement inférieur à B ;
- P' est égal à 2 si Δ est supérieur ou égal à B.

S'agissant de la Période d'Acquisition 1, conformément aux dispositions légales, les actions acquises ne pourraient être ni cédées ni faire l'objet d'une transmission à quelque titre que ce soit avant l'expiration d'une durée d'un (1) an à compter de la date d'effet de l'acquisition définitive.

Il s'agit du seul plan en vigueur au 31 décembre 2019 et aucune action n'a été définitivement acquise au 31 décembre 2019.

Entre les bornes indiquées ci-dessus, P' est déterminé par interpolation linéaire.

« **B** » est déterminé comme suit :

$$B = 0,9 \times Nna / Na$$

« Δ » correspond à l'écart entre (i) la croissance du Chiffre d'Affaires au titre de la période d'acquisition concernée et (ii) 40% ;

« **Nna** » désigne le nombre d'actions non-acquises au titre de la condition de performance de la période d'acquisition précédente.

Il est précisé que SP ne peut pas être supérieur à Nna.

9. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, en date du 2 octobre 2019, la Société a reçu un courrier de Natixis Investment Managers lui déclarant le franchissement du seuil statutaire à hauteur de 5,027% du capital et des droits de votes.

Les modifications du capital intervenues au cours de l'exercice figure au paragraphe 1.1.2 du présent rapport.

La répartition du capital au 31 décembre 2019 était la suivante :

	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et des droits de vote
Dirigeants-fondateurs et apparentés	1 221 434	24,51%
Patrick MANSUY	499 090	10,01%
Franck GAYRAUD	475 274	9,54%
Karine MANSUY	247 060	4,96%
Céline GAYRAUD	10	0,00%
Actionnaires financiers	2 369 324	47,53%
CEA	150 000	3 %
ATI	311 090	6,24%
Inocap Gestion (à travers 11 véhicules)	872 492	17,51%
Siparex Proximité Innovation (à travers 3 véhicules)	500 030	10,03%
Odyssée (à travers 6 véhicules)	535 712	10,75%
Salariés	20 020	0,4%
Autres personnes physiques	313 962	6,30%
Public	1 059 402	21,26%
TOTAL	4 984 142	100%

10. OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS - AUTOCONTROLE

A la suite à l'Introduction en Bourse de la Société, un contrat de liquidité a été confié par ARCURE à ODDO BHF SCA.

A la date de signature du contrat, la Société a affecté un montant de 150 000 euros au contrat de liquidité.

Dans le cadre de ce contrat, le bilan au 31 décembre 2019 fait apparaître un solde de trésorerie de 24 399,02 euros et un portefeuille de 18 344 titres pour un montant de 97 012 euros.

Au 31 décembre 2019, ces actions propres ont fait l'objet d'une dépréciation de 18 867 euros sur la base du cours de clôture s'établissant à 4,26€.

11. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, sont les suivantes :

Nom et fonction	Nature de l'opération	Date de l'opération	Cours moyen	Nombre total de titres
Franck Gayraud <i>Directeur Général</i> – <i>Membre du Directoire</i>	Cession	27 novembre 2019	4,1500 €	1
		26 novembre 2019	4,1364 €	8.527
		25 novembre 2019	4,2000 €	1.741
		22 novembre 2019	4,1322 €	461
		21 novembre 2019	4,0014 €	12.876
		19 novembre 2019	4,0000 €	200

Nom et fonction	Nature de l'opération	Date de l'opération	Cours moyen	Nombre total de titres
Inocap Gestion SAS <i>Membre du Conseil de surveillance</i>	Cession	27 septembre 2019	4,1999 €	43.761
		26 septembre 2019	4,1902	1.557
		24 septembre 2019	4,4023 €	551
		13 septembre 2019	5,3007 €	535
		11 septembre 2019	5,5700 €	673
		6 septembre 2019	5,6978 €	140
		4 septembre 2019	5,6111 €	504
		3 septembre 2019	5,7200 €	37
		2 septembre 2019	5,7200 €	384
		30 août 2019	5,7858 €	21.200

Ces opérations ont chacune fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application et dans les conditions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que des articles 223-22 A et 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

12. DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Directoire en matière d'augmentations de capital, en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, figure désormais dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise en **Annexe 3**.

13. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE, DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

13.1. Mandat des membres du Directoire

Les mandats des membres du Directoire parviendront à leurs termes à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le montant des rémunérations brutes alloués aux membres du Directoire au cours de l'exercice s'élève à 343 627 €.

13.2. Mandats des membres du Conseil de surveillance

Les mandats de deux nouveaux membres du Conseil de surveillance ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires, pour une durée de mandat de six exercices (soit une expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024). Ils concernent Mesdames Sandra Boissonnade et Céline Trotobas.

13.3. Mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous indiquons que les mandats des Commissaires aux comptes ne sont pas parvenus à leurs termes.

Les mandats de GMBA Essonne, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Pascal Maulard, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés lors de l'assemblée générale mixte en date du 26 mai 2016.

KPMG SA, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et SALUSTRO REYDEL, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, ont été nommés lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 octobre 2018.

Annexe 1

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES - EN €**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	498 414	332 343	296 313	296 313	275 100
b) Nombre d'actions émises	4 984 142	332 343	296 313	296 313	275 100
c) Nombre d'obligations convertibles en					
II- Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 815 087	7 445 743	5 015 165	2 800 278	1 828 579
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-1 707 038	167 998	303 725	-500 618	-413 228
c) Impôt sur les bénéfices	-801 349	-528 488	-352 379	-358 401	-463 750
d) Bénéfice après impôt, mais avant	-905 689	696 486	656 104	-142 217	50 522
e) Bénéfice après impôt, amortissements	-1 789 167	-90 869	-112 194	-260 267	12 717
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III- Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant	0	2	2	-0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements	0	-0	-0	-1	0
c) Dividende versé à chaque action					
IV- Personnel					
a) Nombre moyen de salariés	42	26	17	18	19
b) Montant de la masse salariale	2 627 393	1 619 902	1 080 506	939 006	999 619
c) Montant des sommes versées au titre	1 131 344	663 156	460 115	296 439	276 880

Annexe 2

**CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE
COMMERCE**

Aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Les conventions suivantes, déjà autorisées par le Conseil de surveillance et approuvées par l'assemblée générale lors d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

Sociétés ou administrateurs concernés	Nature, objet modalités des conventions	Montant HT de l'exercice
SCI ASSOR	<ul style="list-style-type: none"> - Loyers des bureaux - Charges locatives associées - Dépôt et cautionnement du bureau 	<p>48.171 €</p> <p>39.802 €</p> <p>38.194 €</p>
CEA / List	<p>Prestations de R&D facturés par le CEA / List à Arcure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détection et évaluation d'obstacles génériques et combinaison de détecteurs d'obstacles - Segmentation par le suivi - Détection des parties - Analyse 3D de la scène - Pilotage CEA du projet 	456.889 €
CEA / List	<p>Redevances à facturer par le CEA / List à Arcure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Royalties 	144.948 €

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2019

Par ailleurs, certains actionnaires de la Société ont consenti entre fin janvier et début février 2018 des avances de fonds en compte courant à titre exceptionnel au profit de la Société comme suit :

- Antoine Moreau : 150.000 euros
- Pascale Moreau : 150.000 euros
- Karine Mansuy : 200.000 euros
- Christian Albrich : 100.000 euros
- Jean-Marc Bellemin : 100.000 euros

Ces avances en compte courant ont été rémunérées au taux de 6% l'an et étaient remboursables au plus tard le 31 décembre 2018. Leur échéance initiale fixée au 31 décembre 2018, puis a été prorogée par avenant jusqu'au 30 juin 2019 conformément à l'autorisation du Conseil de surveillance en date du 8 novembre 2018.

En application de l'article L.225-88, ces conventions ont fait l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance le 23 janvier 2018. Le Président du Conseil de surveillance a donné avis aux Commissaires aux comptes de cette convention qui a été être soumise à l'approbation de l'assemblée générale, les Commissaires aux comptes ayant présenté, sur ces conventions, un rapport spécial à l'assemblée.

Ces avances en compte courant ont été remboursées en totalité le 8 mars 2019.

Annexe 3

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2019 ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 al. 6 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires un rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice clos.

Observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance, dans les trois mois de la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le rapport de gestion établi sur les comptes et opérations dudit exercice ainsi que lesdits comptes.

Vous trouverez ci-après les résultats économiques et financiers de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une perte de (1 789 167) €.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 7 815 087 €, contre 7 445 743 € au titre de l'exercice précédent ;

L'ensemble des produits de la Société au titre de l'exercice écoulé s'est élevé à un montant de 9 933 237 €, contre 8.891.437 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 11,7 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le détail des produits d'exploitation d'un montant de 9 909 580 € (contre 8.886.920 € au titre de l'exercice précédent), se présente ainsi :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires	7 815 087 €	7.445.743 €
Production stockée	(200 656) €	519.507 €

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Exercice 2019	Exercice 2018
Production immobilisée	2 148 877 €	845.890 €
Subvention d'exploitation	-	-
Reprises sur amort. et prov.	131 243 €	66.025 €
Autres produits	15 030 €	9.754 €

Le total des charges de la Société au titre de l'exercice écoulé, avant impôt sur les sociétés, s'est élevé à un montant de 12 159 941 € (contre 9 459 823 € au titre de l'exercice précédent).

Le détail des charges d'exploitation d'un montant de 12 159 941 € (contre 9.459.823 € au titre de l'exercice précédent), se présente ainsi :

	2019	% CA	2018	% CA	% Var.
Achat de mat. prem. et autres approv.	3 870 323 €	49,52%	4.039.689 €	54,26%	- 4%
Variation de stock (mat. prem.)	(220 986) €	-2,83%	47.972 €	0,64%	-560%
Autres achats et charges externes	3 485 659 €	44,60%	2.029.834 €	27,26%	+72%
Impôts, taxes et versements ass.	68 844 €	0,88%	91.495 €	1,23%	-25%
Salaires et traitements	2 627 393 €	33,62%	1.619.902 €	21,76%	+62%
Charges sociales	1 131 344 €	14,48%	663.156 €	8,91%	+71%
Dotations aux amort. sur immo.	801 166 €	10,25%	762.461 €	10,24%	+5%

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2019

	2019	% CA	2018	% CA	% Var.
Dotations aux provisions sur actif circulant	134 741 €	1,72%	51.956 €	0,70%	+159%
Dotation aux provisions pour risques et charges	23 837 €	0,31%	19.978 €	0,27%	+19%
Autres charges	237 620 €	3,04%	133.380 €	1,79%	+78%

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à (2 250 360) € (contre (572.904) € au titre de l'exercice précédent), le résultat financier à (340 028) € (contre (46.414) € au titre de l'exercice précédent) et le résultat exceptionnel à (128) € (contre (40) € au titre de l'exercice précédent).

Les produits s'élevant à : 9 933 237 €

les charges à : 12 523 753 €

et Impôt sur les bénéfices à : (801 349) €

le compte de résultat fait apparaître pour l'exercice, une perte nette comptable : 1 789 167 € (contre une perte de 90.869 € au titre de l'exercice précédent).

Concernant le bilan de la société, le montant des dettes au 31 décembre 2019 s'élève à 7 024 390 € (en augmentation de 26 % par rapport à l'exercice précédent) et le total bilan est de 17 057 105 € contre 8.022.627 € pour l'exercice 2018.

Compte tenu de ce qui précède, après examen et vérification des comptes annuels et du rapport de gestion transmis par le Directoire, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019;

Liste des fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 1° du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice.

Identité des mandataires sociaux	Entités dans lesquelles les mandats sont exercés	Mandats exercés
M. Patrick Mansuy	Arcure	Président du Directoire
		Membre du Directoire
	SCI Karpas	Cogérant
M. Franck Gayraud	Assor	Gérant
	Arcure	Directeur Général
	Blaxtair Inc.	Membre du Directoire
M. Antoine Moreau	Director	Gérant
	Assor	Gérant
	Arcure	Président du Conseil de surveillance
	Tetracordes	Président
	MW Please	Gérant
	BJDS	Gérant
	Ossiam Lux	Director
Mme Sandra Boissonnade	Opus131	Gérant
Mme Céline Trotobas	Jumo	Gérant
M. Jean-Christophe Menissier	STAY	Gérant
	Arcure	Membre du Conseil de surveillance
	INOCAP Gestion SAS	Membre du Conseil de surveillance
M. François Breniaux	LINA SAS	Président
M. Jean-Christophe Menissier	RB3D	Représentant permanent des fonds INOCAP au Conseil de surveillance
	Arcure	Représentant permanent de Supernova Invest)

François Breniaux	Haption	Représentant permanent de CEA Investissement au Conseil de surveillance
	TRIDIMEO	Représentant permanent de CEA Investissement au Conseil de surveillance
	MIRSENSE	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	TERAKALIS	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au conseil stratégique (SAS)
	RB3D	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	Apix Analytics	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	Genes'ink	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	Kronosafe	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	Nanomakers	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	Nawa Technologies	Représentant permanent SUPERNOVA INVEST au Conseil d'administration
	Symbiofcell	Représentant permanent de CEA Investissement au Conseil d'administration
M. Mathias Flattin	Arcure	Représentant permanent de Siparex Proximité Innovation au Conseil de surveillance
	Itris Automation Square	Représentant permanent de Siparex Proximité Innovation au Conseil de surveillance
	Microdon	Représentant permanent de Siparex Proximité Innovation au Conseil de surveillance
	Nanocloud	Représentant permanent de Siparex Proximité Innovation au Conseil de surveillance
	Odyssey	Représentant permanent de Siparex Proximité Innovation au Conseil de surveillance
	Inventime	Représentant permanent de Siparex Proximité Innovation au Conseil de surveillance

Mme Karine Mansuy	Arcure	Membre du Conseil de surveillance
	SCI Meteor	Gérante
	EURL Ecole	Gérante
	SCI Gentyfi	Gérante
	Vaulux	Gérante
	SCI Karpat	Gérante
	Karine Montrouge	Gérante

Conventions visées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société possède une filiale et qu'il n'a été passé aucune convention, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, la liste des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire en matière d'augmentations de capital, en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, est la suivante :

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
AGM 17 janvier 2019	Délégation de compétence au Directoire, sous condition suspensive de l'admission des actions ordinaires de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, à l'effet d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 220.000 euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	26 mois, soit jusqu'au 17 mars 2021.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
<p>AGM 17 janvier 2019</p>	<p>Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 220.000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription.</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 17 mars 2021.</p>	<p>Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p> <p>Au cours de l'exercice en cours, le Directoire a fait usage de cette autorisation lors de sa séance du 21 février 2019 (introduction en bourse de la société) et décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de 112.500 euros pour le porter de 332.343 euros à 444.843 euros, par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, de 1.125.000 actions nouvelles ordinaires, au prix de 7 euros l'une, soit 0,10 euro de valeur nominale et</p>

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
			6,90 euros de prime d'émission.
AGM 17 janvier 2019	Délégation de compétence au Directoire, sous condition suspensive de l'admission des actions ordinaires de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, à l'effet d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 220.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placements privés visés au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	26 mois, soit jusqu'au 17 mars 2021.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM 17 janvier 2019	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titre à émettre en cas de	26 mois, soit jusqu'au 17 mars 2021.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
	demande excédentaire avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.		
AGM 17 janvier 2019	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, dans la limite de 10% du montant du capital social au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription.	18 mois, soit jusqu'au 17 juillet 2020.	Le Directoire a fait usage de cette délégation le 31 juillet 2019 (voir ci-avant section 8).
AGM 17 janvier 2019	Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 10% du montant du capital	38 mois, soit jusqu'au 17 mars 2022.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
	social au jour de l'émission.		
AGM 17 janvier 2019	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, dans la limite de 10% du montant du capital social au jour de l'émission.	38 mois, soit jusqu'au 17 mars 2022.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
AGM 17 janvier 2019	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscriptions d'actions (BSA), dans la limite de 10% du montant du capital social au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription.	18 mois, soit jusqu'au 17 juillet 2020.	Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil de surveillanc

Annexe 4

COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE

<i>En euros</i>	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles	4.1	4 668 442	3 090 383
Immobilisations corporelles	4.2	295 672	125 082
Immobilisations financières	4.3	184 418	62 963
Actif immobilisé		5 148 532	3 278 428
Stocks et en-cours	4.4	1 127 672	1 062 720
Clients et comptes rattachés	4.5	1 294 480	450 981
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	2 645 922	2 587 534
Disponibilités	4.7	6 835 613	642 965
Actif circulant		11 903 687	4 744 200
Total Actif		17 052 219	8 022 628

<i>En euros</i>	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital		498 414	332 343
Primes liées au capital		9 833 959	737 295
Réserves consolidées		1 002 695	1 218 907
Résultat net (Part du groupe)		(1 689 515)	(90 869)
Autres fonds propres		215 236	-
Capitaux propres (part du groupe)		9 860 789	2 197 676
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres		9 860 789	2 197 676
Provisions pour risques et charges	4.8	65 671	59 978
Emprunts et dettes financières	4.9	4 234 933	2 881 633
Fournisseurs et comptes rattachés		2 079 223	2 052 788
Autres dettes et comptes de régularisation	4.10	811 603	830 553
Emprunt et dettes		7 125 759	5 764 974
Total Passif		17 052 219	8 022 628

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En euros</i>	Note	2019	2018
Chiffres d'affaires	5.1	7 628 706	7 445 744
Autres produits d'exploitation	5.2	2 955 603	1 969 664
Produits d'exploitation		10 584 309	9 415 408
Achats consommés		(4 140 286)	(4 608 779)
Charges de personnel	5.3	(3 893 297)	(2 283 058)
Impôts et taxes		(68 844)	(91 495)
Autres charges d'exploitation		(3 413 893)	(1 642 096)
Dotations aux amortissements et provisions	5.4	(965 151)	(834 395)
Charges d'exploitation		(12 481 471)	(9 459 823)
Résultat d'exploitation		(1 897 162)	(44 415)
Résultat financier	5.5	(295 381)	(46 414)
Résultat courant avant impôts		(2 192 543)	(90 829)
Résultat exceptionnel	5.6	(146)	(40)
Impôts sur les résultats	5.7	503 174	-
Résultat net des entreprises intégrées		(1 689 515)	(90 869)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 689 515)	(90 869)
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe)		(1 689 515)	(90 869)
Résultat par action - de base	5.8	(0.40)	(0.28)
Résultat par action - dilué	5.8	(0.40)	(0.28)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En euros	Note	2019	2018
Résultat d'exploitation		(1 897 162)	(44 415)
Dotations / Reprises aux amortissements et provisions		812 267	735 400
Résultat brut d'exploitation		(1 084 895)	690 985
Variation des stocks		(65 120)	(437 936)
Variation des créances d'exploitation		(252 365)	(996 014)
Variation des dettes d'exploitation		(73 999)	2 557
Flux nets de trésorerie d'exploitation		(1 476 379)	(740 408)
Frais financiers nets payés		(335 746)	(119 643)
Charges et produits exceptionnels nets payés		(146)	(40)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		(1 812 271)	(860 091)
Acquisitions d'immobilisations		(2 718 702)	(968 024)
Cessions d'immobilisations		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(2 718 702)	(968 024)
Augmentations de capital*		6 262 391	5 400
Subventions d'investissement		67 652	-
Émissions d'emprunts		7 072 766	1 750 708
Remboursements d'emprunts		(1 785 018)	(866 253)
Variation nette des comptes courants		(700 000)	450 000
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		10 917 791	1 339 855
Variation de change sur la trésorerie		(66)	-
Variation de trésorerie		6 386 752	(488 260)
Trésorerie à l'ouverture	4.7	446 542	934 803
Trésorerie à la clôture	4.7	6 833 294	446 543

*dont honoraires : (1 612) k€

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat	Autres fonds propres	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres Totaux
1er janvier 2018	296 313	-	-	1 304 930	-	(112 194)	-	1 489 049	-	1 489 049
Affectation du résultat	-	-	-	(112 194)	-	112 194	-	-	-	-
Augmentation de capital	36 030	737 295	-	(1 800)	-	-	-	771 525	-	771 525
Résultat	-	-	-	-	-	(90 869)	-	(90 869)	-	(90 869)
Autres mouvements	-	-	-	27 971	-	-	-	27 971	-	27 971
31 décembre 2018	332 343	737 295	-	1 218 907	-	(90 869)	-	2 197 676	-	2 197 676
Affectation du résultat	-	-	-	(90 869)	-	90 869	-	-	-	-
Conversion des obligations	53 571	2 946 416	-	-	-	-	-	2 999 987	-	2 999 987
Augmentation de capital en numéraire*	112 500	6 150 248	-	-	-	-	-	6 262 748	-	6 262 748
Résultat	-	-	-	-	-	(1 689 515)	-	(1 689 515)	-	(1 689 515)
Ecart de conversion	-	-	-	-	615	-	-	615	-	615
Nouvelles subventions	-	-	-	-	-	-	67 652	67 652	-	67 652
Rachat d'actions propres	-	-	(97 012)	(28 589)	-	-	147 584	21 983	-	21 983
Autres mouvements	-	-	-	(357)	-	-	-	(357)	-	(357)
31 décembre 2019	498 414	9 833 959	(97 012)	1 099 092	615	(1 689 515)	215 236	9 860 789	-	9 860 789

*dont honoraires : (1 612) k€

ANNEXE

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

1. Information préliminaire

La société Arcure (« Société »), société mère du groupe Arcure (« Groupe »), est une société anonyme de droit français, créée en 2009. Son siège social est situé au 14 rue de Scandicci, à Pantin (93500). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 519 060 131.

La Société est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth depuis février 2019.

Le Groupe a choisi d'établir volontairement ses comptes consolidés. En effet, il n'est pas tenu de publier ses comptes consolidés dès lors qu'au moins deux des trois seuils suivants ne sont pas atteints pendant 2 exercices :

- Total de bilan : 24 millions d'euros,
- Chiffre d'affaires : 48 millions d'euros,
- Effectifs : 250 salariés.

2. Activités et faits marquants de l'exercice

a) *Activités*

Arcure est spécialisée dans l'intelligence artificielle appliquée au traitement d'image, partie prenante majeure de la révolution vers l'autonomie des véhicules industriels.

Arcure conçoit et commercialise une solution intelligente de prévention des collisions entre les véhicules en environnement industriel exigeant et les piétons, dénommée « Blaxtair ». Blaxtair est un système destiné à équiper les engins industriels off road, véhicules de construction et de manutention, opérant dans des secteurs aussi variés que les usines, les entrepôts, le recyclage, les chantiers de travaux publics, les carrières, etc... Il dote ces engins dangereux d'une intelligence destinée à détecter des piétons et à alerter de manière fiable et pertinente le conducteur ou à permettre aux constructeurs de le coupler avec les commandes des engins afin d'arrêter automatiquement le véhicule en cas de risque identifié de collision avec une personne.

b) *Faits marquants de l'exercice*

L'exercice 2019 a été marqué pour les événements suivants :

- Emprunt obligataire convertible

L'assemblée générale du 15 janvier 2019 a décidé l'émission d'un emprunt convertible en actions (les « OC 2019 ») dont la souscription définitive a été constatée par le directoire réuni le 17 janvier 2019.

Les principaux termes de l'emprunt sont les suivants :

Date d'assemblée générale	15-janv.-19
Date du directoire constatant la réalisation de l'émission	17-janv.-19
Nombre d'OC 2019 émises	1 266 667
Montant nominal de l'emprunt convertible	3 800 001 €
Prix d'émission d'une OC 2019	3,00 €
Taux d'intérêt annuel (payable semestriellement)	6%
Date d'échéance des OC 2019	15-janv.-22

1 – Conversion anticipée automatique

1 000 000 d'obligations convertibles, représentant 3 000 000 €, ont fait l'objet d'une conversion automatique en 535 712 actions nouvelles lors de l'introduction en bourse de la Société (voir ci-après).

2- Exigibilité anticipée de l'emprunt convertible

Conformément aux dispositions du contrat d'émission de l'emprunt obligataire convertible (OC 2019) conclu le 16 janvier 2019, certains porteurs d'obligations convertibles, à hauteur de 266 667 OC, ont opté pour une exigibilité anticipée à l'occasion de l'introduction en bourse et ont souscrit un ordre à hauteur de la créance détenue sur la Société. Ces créances, égales au montant nominal souscrit par chacun au titre de l'OC 2019, incrémenté des intérêts et d'une prime de 25%, s'élevaient à 1 004 604€.

- Introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris :

Préalablement à l'opération, l'assemblée générale du 15 janvier 2019 a décidé la division par 10 de la valeur nominale par action.

Le directoire du 21 février 2019 a fixé le prix d'introduction à 7,00 € par action. Au total, l'émission représente une augmentation de capital d'un montant brut d'environ 7,9 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 3,0 millions d'euros d'augmentation de capital résultant de la conversion automatique des obligations convertibles.

A l'issue de l'opération, le capital d'Arcure est désormais composé de 4 984 142 actions, dont 535 712 actions nouvelles issues de la conversion automatique des obligations émises par la Société. Le règlement-livraison des actions est intervenu le 25 février 2019.

- Remboursement des comptes courants d'associés

Le Conseil de Surveillance du 8 novembre 2018 avait autorisé la prorogation de la date de remboursement des comptes courants signés avec certains actionnaires en février 2018 pour un montant de 700 000 euros au 30 juin 2019. Ces comptes courants ont été remboursés en totalité en date du 8 mars 2019.

- Attribution Gratuite d'Actions

Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2019, le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2019 a validé en date du 31 juillet 2019 l'attribution de 90 000 titres.

- Croissance à l'international

Le Groupe renforce sa présence commerciale en Amérique du nord et a ouvert Blaxtair Inc., sa filiale américaine à Chicago, détenue à 100%. Cette implantation stratégique pour la commercialisation de sa caméra intelligente Blaxtair®, est placée sous la responsabilité directe de Franck Gayraud, directeur général et co-fondateur d'Arcure.

Par ailleurs, deux ouvertures de bureaux commerciaux ont eu lieu sur la période, en Allemagne et en Espagne.

- Nouvel ERP

Le Groupe se dote également d'un nouvel ERP (système d'information), NetSuite®. Dans le cadre de la mise en place de l'outil, le Groupe est accompagné par des gestionnaires de projet IT et par un intégrateur. Les frais engagés sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et seront activés lors de la mise en service de l'ERP.

Deux jalons opérationnels ont été atteints notamment sur les parties Administration des Ventes (ADV), Gestion de relation commerciale (CRM), Production et Service après-vente (SAV).

- Développement de produits

Le Groupe finalise les développements du modèle Blaxtair Connect et anticipe une commercialisation en 2020. A ce titre, les frais immobilisés ont été activés pour un total de 3 638 K€. Elle poursuit les efforts de recherche destinés à réduire les coûts de production du Blaxtair.

En novembre 2019, Arcure a mis en service une nouvelle ligne de production externalisée près de Soissons (02), en partenariat avec le groupe mondial Asteelflash. Arcure porte ainsi sa capacité de production du Blaxtair à plus de 500 unités par mois.

- Certification ISO 9001

La Société a reçu le 26 octobre 2019 la certification ISO9001 au terme d'un audit mené par le cabinet Intertek et portant sur les deux sites français (Pantin et Grossœuvre).

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1. Déclaration de conformité

Le Groupe établit ses comptes en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales dans sa version consolidée au 1er janvier 2017.

3.2. Information comparative

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont les premiers comptes consolidés publiés par le Groupe.

Les données comparatives relatives à l'exercice 2018 correspondent aux comptes individuels de la société Arcure, mis en harmonie avec les principes de consolidation du Groupe.

Les tableaux ci-dessous présentent l'impact des retraitements de présentation effectués sur le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2018 de la société Arcure tels que publiés dans le rapport financier annuel 2018. Il n'y a pas d'impact sur le bilan.

Bilan au 31 décembre 2018

En euros	31 déc. 2018	31 déc. 2018
	Publié	Conso
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	3 090 383	3 090 383
Immobilisations corporelles	125 082	125 082
Immobilisations financières	62 962	62 962
Actif immobilisé	3 278 428	3 278 428
Stocks et en-cours	1 062 720	1 062 720
Clients et comptes rattachés	450 981	450 981
Autres créances et comptes de régularisation	2 587 534	2 587 534
Disponibilités	642 964	642 964
Actif circulant	4 744 200	4 744 200
Total Actif	8 022 628	8 022 628
PASSIF		
Capital	332 343	332 343
Primes	737 295	737 295
Réserves consolidées	1 218 907	1 218 907
Résultat de l'exercice	(90 869)	(90 869)
Capitaux propres - part du groupe	2 197 676	2 197 676
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	2 197 676	2 197 676
Provisions pour risques et charges	59 978	59 978
Emprunts et dettes financières	2 881 633	2 881 633
Fournisseurs et comptes rattachés	2 052 788	2 052 788
Autres dettes et comptes de régularisation	830 553	830 553
Emprunts et dettes	5 764 974	5 764 974
Total Passif	8 022 628	8 022 628

Compte de résultat au 31 décembre 2018

En euros	31 déc. 2018	Présentation en comptes consolidés			31 déc. 2018
	Publié	CIR (1)	Achat d'études (2)	Autres achats (2)	Conso
Chiffre d'affaires	7 445 744				7 445 744
Autres produits d'exploitation	1 441 176	528 488			1 969 664
Produits d'exploitation	8 886 921	528 488	-	-	9 415 408
Achats consommés	(4 087 661)		(504 521)	(16 597)	(4 608 779)
Charges de personnel	(2 283 058)				(2 283 058)
Impôts et taxes	(91 495)				(91 495)
Autres charges d'exploitation	(2 163 214)		504 521	16 597	(1 642 096)
Dotations aux amortissements et provisions	(834 395)				(834 395)
Total Charges d'exploitation	(9 459 823)	-	-	-	(9 459 823)
Résultat d'exploitation	(572 903)	528 488	-	-	(44 415)
Produits financiers	4 517				4 517
Charges financières	(50 931)				(50 931)
Résultat financier	(46 414)	-	-	-	(46 414)
Résultat courant avant impôts	(619 316)	528 488	-	-	(90 829)
Résultat exceptionnel	(40)	-	-	-	(40)
Impôts sur les résultats	528 488	(528 488)			-
Résultat net des sociétés intégrées	(90 868)	-	-	-	(90 869)
Amortissements des écarts d'acquisition	-				-
Résultat net de l'ensemble consolidé	(90 868)	-	-	-	(90 869)
<i>Revenant au Groupe</i>	<i>(90 868)</i>				<i>(90 869)</i>
<i>Revenant aux intérêts minoritaires</i>	<i>-</i>				<i>-</i>

Les reclassements présentés dans le tableau ci-dessus sont dus à l'application d'une méthode différente pour la présentation du compte de résultat dans les comptes consolidés en comparaison de celle appliquée pour l'établissement des comptes sociaux :

- (1) Reclassement du CIR (crédit impôt recherche) des « Impôts sur les résultats » en « Autres produits d'exploitation » ;
- (2) et (3) Reclassement des achats d'études et des autres achats des « Autres charges d'exploitation » en « Achats consommés ».

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2018

En euros	31 déc. 2018	Présentation des comptes consolidés			31 déc. 2018
	Publié	CIR (1)	Dépréciation stocks et créances clients (2)	Intérêts financiers (3)	Conso
Résultat d'exploitation	(572 904)	528 488			(44 415)
Elimination des amortissements et provisions	787 356		(51 956)		735 400
Résultat brut d'exploitation	214 453	528 488	(51 956)	-	690 985
Variation des stocks	(471 535)		33 600		(437 936)
Variation des créances d'exploitation	(1 014 370)		18 356		(996 014)
Variation des dettes d'exploitation	40 957			(38 401)	2 557
Flux nets de trésorerie d'exploitation	(1 230 495)	528 488	-	(38 401)	(740 408)
Frais financiers nets payés	(46 414)			(73 229)	(119 643)
Impôts nets payés	528 488	(528 488)			-
Charges et produits exceptionnels nets payés	(40)				(40)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(748 461)	-	-	(111 630)	(860 091)
Acquisitions d'immobilisations	(968 024)				(968 024)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(968 024)	-	-	-	(968 024)
Augmentation de capital	5 400				5 400
Emissions d'emprunts	1 750 708				1 750 708
Remboursements d'emprunts	(866 253)				(866 253)
Variation nette des comptes courants	450 000				450 000
Intérêts versés	(111 630)			111 630	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	1 228 225	-	-	111 630	1 339 855
Impact de change sur la trésorerie	-				-
Variation de trésorerie	(488 260)	-	-	-	(488 260)
Trésorerie d'ouverture	934 802				934 803
Trésorerie de clôture	446 542				446 543

Les reclassements présentés dans le tableau ci-dessus sont dus à l'application d'une méthode différente pour la présentation du tableau des flux de trésorerie dans comptes consolidés en comparaison de celle appliquée pour l'établissement des comptes sociaux :

- (1) Impact du reclassement du CIR en « Autres produits d'exploitation »,
- (2) Reclassement des dépréciations sur actif circulant en « Variation des stocks » et « Variations des créances d'exploitation »,
- (3) Reclassement des intérêts versés en « Frais financiers nets payés ».

3.3. Modalités de consolidation

a) Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe.

Lorsque le Groupe exerce une influence notable sur une société, les comptes de celle-ci sont mis en équivalence.

Lorsque le Groupe dispose d'un contrôle conjoint sur une société, les comptes de celle-ci sont intégrés aux comptes consolidés proportionnellement au contrôle détenu.

b) Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la société Arcure et sa filiale américaine Blaxtair Inc., détenue de manière directe à 100% et consolidée par intégration globale.

	31 décembre 2019		31 décembre 2018		Pays	Date de clôture comptable
	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt		
ARCURE SA	Société mère	100.00	Société mère	100.00	France	31 décembre
BLAXTAIR INC	IG	100.00	NC	0.00	USA	31 décembre

IG : Intégration globale
NC : Non consolidée

c) Conversion des états financiers et des transactions libellées en devise étrangère

Etats financiers des filiales étrangères établis en devises

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis au cours de clôture.

Les produits et les charges de ces filiales sont convertis au cours moyen de l'exercice.

Les écarts qui résultent de ces modalités de conversion sont transférés directement au poste "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

Taux de change contre l'euro des devises des sociétés consolidées :

Devise	Taux d'ouverture	Taux moyen	Taux de clôture
USD	0,88418	0,893189	0,89154

Transactions en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date d'opération puis sont converties au cours de change de clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits :

- Dans les autres produits ou charges d'exploitation quand ils se réfèrent à des opérations d'exploitation,
- En gains ou pertes de change financiers quand ils se réfèrent à des opérations financières.

d) *Elimination des opérations intragroupes*

Les opérations et les soldes intragroupes sont éliminés.

e) *Utilisation de jugements et d'estimations*

L'élaboration de ces comptes consolidés nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés.

Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice d'un jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent le Crédit Impôt Recherche (CIR), l'évaluation des frais de recherche et développements activés au regard des avantages économiques futurs attendus et l'activation des impôts différés sur les déficits reportables.

f) *Application des méthodes préférentielles*

Les méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 sont appliquées comme suit :

Comptabilisation d'une provision pour engagements de retraite et assimilés

Le Groupe n'applique pas cette méthode. Toutefois la valorisation de ces engagements a été effectuée et les détails y afférents sont présentés en 7.2 Engagements hors bilan.

Comptabilisation des contrats de location-financement

Le Groupe n'est pas concerné par cette méthode.

Comptabilisation des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice

Le Groupe applique la méthode à l'avancement pour ces opérations.

Etalement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt

Cette méthode est appliquée. Les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont amortis linéairement sur la durée de l'emprunt.

Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif et passif monétaires libellés en devises.

Cette méthode est appliquée, comme détaillé au c) Conversion des états financiers et des transactions libellées en devise étrangère.

Comptabilisation en prime d'émission des frais d'augmentation de capital

Cette méthode est appliquée.

g) Date de clôture

Toutes les sociétés de Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3.4. Méthodes et règles d'évaluation

a) Ecart d'acquisition

Le Groupe n'est pas concerné par la comptabilisation des écarts d'acquisitions compte tenu du fait que l'ensemble des participations prises au sein des filiales font suite à des créations de sociétés.

b) Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les frais de développement des équipements sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis. Les critères d'activation des frais de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement,
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- Capacité de l'actif incorporel à générer des avantages économiques probables,
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques,
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces projets et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue en pratique à compter de la commercialisation de l'équipement.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « Immobilisations en cours ».

La durée d'utilisation de ces frais de développement est estimée de 2 à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette durée.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période de 2 à 5 ans.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, et amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée d'utilisation propre.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 3 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 ans

d) Test de dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un indice démontrant que la valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

e) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit de prêts, de créances, de dépôts et de cautionnements.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

f) Stocks et en-cours

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). La valeur brute des stocks de composants comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres frais directement attribuables. Le coût de revient des produits finis comprend le coût des matières, le coût de la main d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

g) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

Les créances clients sont reconnues lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété pour les ventes de matériel et lors de la réalisation de la prestation pour les prestations de services.

h) Affacturage

Le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage (« factor ») auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme.

Ce contrat prévoit qu'il y ait subrogation entre le Groupe et le factor. Par ailleurs, le factor dispose d'un droit de recours envers le Groupe : les créances clients cédées par le Groupe et non réglées 120 jours à date de la facture de vente seront « définancées ».

- a) *Lors de la cession des créances au factor* : le Groupe décomptabilise les créances cédées en contrepartie du débit d'un « compte courant factor ».
- b) *Lors du règlement des créances par le client* : le factor en informe le Groupe.
- c) *Contrepassation des créances non réglées au-delà d'un délai de 120 jours* : le factor effectue une contrepassation des créances. Les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturage et restituées au Groupe, chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces montants initialement financés sont inscrits au crédit du compte courant factor avec pour contrepartie le débit des créances clients.

Ce contrat prévoit une retenue de garantie d'un montant de 150 000 euros à hauteur d'une ligne de crédit de 1 000 000 euros. Cette retenue de garantie est comptabilisée en Autres créances.

i) Trésorerie

La trésorerie regroupe les disponibilités, les équivalents de disponibilités, le « compte courant factor » (cf. h) Affacturage) et les découverts bancaires.

Les équivalents de disponibilités sont constitués exclusivement de comptes à terme immédiatement mobilisables en cas de besoin de liquidités.

Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières ».

j) Subventions

Depuis sa création, le Groupe reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Le Groupe bénéficie d'une subvention d'investissement dans le cadre de la convention de soutien à des actions de recherche et de développement au titre du projet PRC2 de l'appel à projets « logiciels embarqués et objets connectés 1 ». La subvention est comptabilisée en produits exceptionnels lorsque les conditions suspensives sont levées c'est-à-dire lors de la transmission par la société d'une situation nette positive du projet au gestionnaire.

Dans le cadre du projet COVER, le Groupe bénéficie d'une subvention versée par le CEA. Le versement des subventions suit un calendrier de versement établi contractuellement. L'éligibilité à la subvention repose sur un budget de dépenses à engager au titre de la recherche et du développement sur le projet.

Dans le cadre du projet CPS4EU, le Groupe bénéficie d'un financement mixte de la part de la BPI et de l'Union Européenne, sous la forme de subventions et d'avances remboursables.

Ces 2 dernières subventions, destinées à financer des développements technologiques innovants, sont qualifiées de subventions d'investissement. Elles sont enregistrées en capitaux propres, en « autres fonds propres » en contrepartie d'un poste d'avances à recevoir en « autres créances », minoré des montants déjà encaissés. L'amortissement de cette subvention démarre lors de l'activation des frais de développement qu'elle vient financer. Cet amortissement sera comptabilisé en produits exceptionnels.

Les avances remboursables sont reconnues au passif du bilan lors de leur versement.

k) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés et qui entraîneront probablement une sortie de fonds sans contrepartie, et dès lors qu'une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

Provisions pour garantie

Une provision pour garantie est constituée pour les charges à engager au cours de l'année au titre de la garantie contractuelle du matériel vendu. La provision est calculée sur la base des statistiques de pannes survenues au cours des exercices précédents.

l) Chiffre d'affaires

Vente de matériels

Les équipements commercialisés par le Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, conformément aux conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de propriété.

Revenu des prestations de services

Les prestations de services concernent principalement les prestations d'installation de matériels et les prestations de recherche et développement. Les revenus des prestations d'installation sont reconnus lorsque les prestations sont réalisées. Les revenus correspondants aux prestations de recherche et développement sont reconnus selon la méthode à l'avancement sur la durée du projet, en fonction des temps passés sur les projets par les équipes.

m) Marge brute

Le Groupe a fait le choix de présenter dans ses états financiers un compte de résultat par nature. Toutefois, compte tenu du caractère significatif de la marge brute quant à l'analyse de sa performance financière, le Groupe fournit le montant de cet agrégat dans l'annexe aux états financiers.

Le Groupe définit sa marge brute comme la différence entre d'une part le chiffre d'affaires et d'autre part le coût des produits et services vendus constitués comme suit :

Concernant les produits :

- les coûts d'achat des produits dont la fabrication est sous-traitée à des tiers (y compris composants, coûts de personnel, frais généraux et variations de stocks),
- les prestations d'assemblage des produits,
- les charges de personnel relatives à l'activité de production,
- le coût des licences de la technologie CEA;

Concernant les services :

- les charges de personnel relatives aux activités de prestations de services,
- les coûts des prestations de services réalisées par des fournisseurs, telles que les installations de matériel.

n) Crédit Impôt Recherche (« CIR »)

Le CIR est comptabilisé au résultat dans la rubrique « Autres produits » figurant dans les « Autres produits d'exploitation » au compte de résultat.

o) Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe.

p) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe les produits et les charges qui ne peuvent pas être affectés au résultat d'exploitation de par leur nature et qui ne sont pas amenés à se reproduire de manière habituelle.

Les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations, les coûts de restructuration, les condamnations ou les gains éventuels suite à des litiges, ainsi que la variation des provisions afférentes aux éléments ci-avant font notamment partie du résultat exceptionnel.

Les produits et les charges sur exercices antérieurs sont également comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

q) Résultat par action

Les résultats par action et dilué par action sont déterminés en selon les méthodes prescrites par l'avis n°27 de l'ordre des experts comptables.

Le résultat par action est établi en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est établi en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice, ajusté de l'impact maximal des instruments dilutifs en actions ordinaires en circulation, intégrant les actions des instruments dilutifs.

r) Impôts différés

Le groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

En cas de reports déficitaires, des impôts différés actifs sont reconnus dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation. Lorsque leur récupération est ou devient incertaine du fait du caractère déficitaire des filiales concernées, les impôts différés sont décomptabilisés.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et qui est applicable à la période de renversement des différences temporaires.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

s) *Actions gratuites*

Lors de l'attribution d'actions gratuites portant sur des actions à émettre, aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé aux bénéficiaires, ni lors de la décision d'attribution, ni lors de l'attribution définitive des actions émises aux salariés. Les charges sociales (cotisations patronales de 20%) liées à l'attribution de ces actions sont en revanches provisionnées dans les comptes.

Les frais de l'augmentation de capital résultant de l'attribution gratuite d'actions sont inscrits directement en charges.

4. Notes sur les postes du bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se répartissent comme suit :

<i>En euros</i>	31 décembre 2018	Augmentation	Reclassement	Ecart de conversion	31 décembre 2019
Concessions, brevets, licences	4 035 334	4 092	3 637 895	-	7 677 321
Immobilisations incorporelles en cours	1 663 734	2 290 055	(3 637 895)	-	315 894
Valeurs brutes	5 699 068	2 294 147	-	-	7 993 215
Concessions, brevets, licences	(2 608 685)	(716 088)	-	-	(3 324 773)
Amortissements	(2 608 685)	(716 088)	-	-	(3 324 773)
Concessions, brevets, licences	1 426 649	(711 996)	3 637 895	-	4 352 548
Immobilisations incorporelles en cours	1 663 734	2 290 055	(3 637 895)	-	315 894
Valeurs nettes	3 090 383	1 578 059	-	-	4 668 442

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des frais de développement relatifs à des projets et des licences d'utilisation de logiciels.

Les Concessions, brevets, licences correspondent à la production immobilisée à hauteur de 7 677K€ euros au 31 décembre 2019 sur la version du Blaxtair déjà commercialisée, dont 3 638 K€ liés à la version 3.2 et activés au 31 décembre 2019.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent à la production immobilisée relative aux versions du Blaxtair en cours de développement et non encore commercialisée à hauteur de 101 K€. Le montant des frais activés à ce titre en 2019 s'élève à 2 090 K€, dont 860K€ de sous-traitance.

En 2019, le montant total des frais de recherche et développement est de 2 480K€, dont 2 090K€ activés et 390K€ comptabilisés en charges. En 2018, le montant total des frais de recherche et développement est de 1 173 K€, dont 845 K€ activés et 328K€ comptabilisés en charges.

Ce poste comprend également pour 215 K€ les frais de développement de l'ERP en cours d'implémentation dans le Groupe (frais d'intégration, conseil). Le transfert des immobilisations en cours vers le poste « immobilisations incorporelles » sera effectif lors de la mise en service de l'ERP.

Aucune immobilisation incorporelle n'est louée par un contrat de location-financement.

4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

En euros	31 décembre 2018	Augmentation	Reclassement	Ecart de conversion	31 décembre 2019
Installations techniques, matériel & outillage	79 367	45 095	47 358	-	171 820
Autres immobilisations corporelles	179 347	180 535	-	(162)	359 720
Immobilisations corporelles en cours	11 760	35 598	(47 358)	-	-
Valeurs brutes	270 474	261 228	-	(162)	531 540
Installations techniques, matériel & outillage	(30 478)	(42 520)	-	-	(72 998)
Autres immobilisations corporelles	(114 914)	(47 966)	-	10	(162 870)
Amortissements	(145 392)	(90 486)	-	10	(235 868)
Installations techniques, matériel & outillage	48 889	2 575	47 358	-	98 822
Autres immobilisations corporelles	64 433	132 569	-	(152)	196 850
Immobilisations corporelles en cours	11 760	35 598	(47 358)	-	-
Valeurs nettes	125 082	170 742	-	(152)	295 672

Aucune immobilisation corporelle n'est louée par un contrat de location-financement.

4.3. Immobilisations financières

En euros	Valeurs brutes	Dépréciations	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dépôts et cautionnements	160 019	-	160 019	62 963
Autres	24 399	-	24 399	-
Immobilisations financières	184 418	-	184 418	62 963

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, les dépôts et cautionnements versés sont d'échéances comprises entre un et cinq ans.

Le poste « Autres » correspond au contrat de liquidité conclu avec la société Oddo BHF pour un montant initial de 150 K€. Au 31 décembre 2019, le Groupe détient 18 344 actions propres pour un montant brut de 97 K€ éliminées dans les comptes consolidés en déduction des capitaux propres et de 24 K€ de trésorerie.

4.4. Stocks et en-cours

En euros	Valeurs brutes	Dépréciations	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Stocks de composants	628 480	-	628 480	407 494
Stocks de produits finis	547 820	(48 628)	499 192	655 226
Stocks et en-cours	1 176 300	(48 628)	1 127 672	1 062 720

Une provision pour dépréciation sur stocks a été comptabilisée au 31 décembre 2019 sur le stock de matériel d'occasion à hauteur de 49K€ (34k€ au 31 décembre 2018).

4.5. Clients et comptes rattachés

En euros	Valeurs brutes	Dépréciations	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Clients et comptes rattachés	1 375 513	(81 033)	1 294 480	450 981
Clients et comptes rattachés	1 375 513	(81 033)	1 294 480	450 981

L'augmentation de ce poste s'explique notamment par le niveau de facturation du 4^{ème} trimestre 2019.

Au 31 décembre 2019, les créances clients sont d'échéance inférieure à un an.

Au 31 décembre 2018, les comptes clients et rattachés étaient dépréciés pour 42 587 euros.

4.6. Autres créances et comptes de régularisation

En euros	Valeurs brutes	Dépréciations	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôts différés actif	503 174	-	503 174	-
Avances et acomptes versés	209 224	-	209 224	234 567
Créances sur personnel & organismes sociaux	17 623	-	17 623	10 235
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	467 474	-	467 474	421 647
Crédits d'impôt	803 299	-	803 299	530 438
Autres créances	529 428	-	529 428	1 106 785
Charges constatées d'avance	115 700	-	115 700	283 862
Autres créances et comptes de régularisation	2 645 922	-	2 645 922	2 587 534

Au 31 décembre 2019, les autres créances sont notamment composées de la retenue de garantie BPI dans le cadre du nouveau contrat d'affacturation pour 150 K€ et de subventions d'investissement à recevoir de l'Etat pour 256 K€.

Au 31 décembre 2018, les autres créances sont notamment composées :

- de créances cédées au factor mais qui n'ont pas encore donné lieu à un financement effectif pour 348 K€ et de la retenue de garantie versée au factor pour 308 K€, dans le cadre de l'ancien contrat d'affacturation ;
- de la retenue de garantie BPI au titre du nouveau contrat d'affacturation pour 182 K€,
- de subvention à recevoir de l'Etat pour 148 K€.

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les crédits d'impôts (crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation) s'élèvent respectivement à 803 k€ et 530 k€.

Au 31 décembre 2018, les charges constatées d'avance concernaient des charges d'exploitation. Elles correspondaient, à hauteur de 263 K€, aux frais engagés dans le cadre de l'introduction en bourse qui ont été imputés sur la prime d'émission lors de l'augmentation de capital.

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, les autres créances et comptes de régularisation sont d'échéance inférieure à un an, à l'exception des impôts différés actif.

4.7. Trésorerie

En euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Disponibilités	5 032 795	642 965
Equivalents de disponibilités	1 800 561	-
Intérêts courus non échus sur disponibilités.	2 257	-
Trésorerie	6 835 613	642 965
Découverts bancaires - trésorerie passive	2 319	194 597
Intérêts courus non échus sur découverts bancaires	-	1 825
Découverts bancaires	2 319	196 422
Trésorerie nette	6 833 294	446 543

4.8. Capitaux propres

Au 31 décembre 2019, le capital social du Groupe s'élève à 498 414,20 € composé de 4 984 142 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale, entièrement libérées. Il y a eu les mouvements suivants au cours de l'exercice :

- Division par 10 de la valeur nominale par action lors de l'assemblée générale du 15 janvier 2019,
- Conversion automatique des obligations convertibles en 535 712 actions nouvelles représentant une augmentation de capital de 53 571,20 € assortie d'une prime d'émission de 2 946 416 €,
- Introduction en bourse de 1 125 000 actions, représentant une augmentation de capital de 112 500 € assortie d'une prime d'émission de 7 762 500 €
- Attribution de 90 000 actions gratuites le 31 juillet 2019 (Plan AGA 2019, seul plan en vigueur au 31 décembre 2019)

En 2018, le Groupe avait procédé à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BPSCE). Chaque BPSCE donne droit à la souscription d'une action ordinaire, les droits devant être exercés dans un délai maximum de dix ans à compter de l'attribution des BPSCE. Il n'a été procédé à aucune nouvelle attribution au cours de l'exercice 2019.

Nombre de BSCPE	BSCPE 2012	BSCPE 2014-2	BSCPE 2016	BSCPE 2018	Total
En circulation au 1er janvier 2019	2 799	1 500	17 000	11 724	33 023
Emis en 2019	-	-	-	-	-
Devenus caducs en 2019	-	-	-	-	-
Exercés en 2019	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2019	2 799	1 500	17 000	11 724	33 023
Nombre total d'actions susceptibles d'être créées par exercice des BSCPE en circulation au 31 décembre 2019	27 990	15 000	170 000	117 240	330 230

4.9. Provisions pour risques et charges

En euros	31 décembre 2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	31 décembre 2019
Provisions pour litiges	46 000	-	-	(4 166)	-	41 834
Provisions pour garantie	13 978	23 837	(13 978)	-	-	23 837
Provisions pour risques et charges	59 978	23 837	(13 978)	(4 166)	-	65 671

Au 31 décembre 2019, la provision pour litige concerne les litiges prud'homaux dans lesquels le Groupe est engagé.

La provision pour garantie est dotée pour couvrir les dépenses de réparation future sur les Blaxtair retournés par les clients. La période de garantie contractuelle est de 1 an à compter de la vente du matériel.

4.10. Emprunts et dettes financières

En euros	31 décembre 2018	Nouveaux emprunts	Rembour- sements / Conversion	Ecart de conversion	31 décembre 2019
Emprunts obligataires	-	3 800 001	(3 800 001)	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 251 247	3 100 000	(760 004)	-	3 591 243
Emprunts auprès des collectivités	300 000	-	(37 500)	-	262 500
Avances conditionnées	187 500	73 723	(187 500)	-	73 723
Autres emprunts et dettes assimilées	204 775	99 042	-	-	303 817
Intérêts courus sur emprunts	8 513	1 331	(8 513)	-	1 331
Comptes courants d'associés (yc intérêts)	733 176	-	(733 176)	-	-
Concours bancaires courants	196 422	-	(194 099)	(4)	2 319
Emprunts et dettes financières	2 881 633	7 074 097	(5 720 793)	(4)	4 234 933

Emprunts auprès des établissements de crédit

Le Groupe a souscrit auprès de la Banque Populaire un emprunt de 750 000 euros en novembre 2019 au taux de 1.34% l'an, amortissable sur 72 mois.

Le Groupe a mis en place courant 2018 une ligne de crédit de 300 000 euros auprès de la BNP au taux Euribor majoré de 3 points. Cette ligne a été tirée en totalité et remboursée intégralement sur l'exercice.

La BPI a accordé un prêt de 500 000 euros au Groupe en date du 26 septembre 2018 sur une durée de 7 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2025, au taux de 1,67% l'an. Le Groupe bénéficie de 8 trimestres de différé d'amortissement du capital.

Le prêt innovation de la BPI pour 1 500 000 euros a été octroyé le 4 décembre 2019 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026 au taux de 2,77% l'an. Le Groupe bénéficie de 8 trimestres de différé d'amortissement du capital.

Le Groupe a conclu avec la BNP en décembre 2019 un contrat de crédit de 750 000 euros, en complément du financement octroyé par la Banque Populaire pour le même montant. Cet emprunt est amortissable par échéances constantes sur une durée de 48 mois au taux fixe de 1,75% l'an.

Le Groupe a mis en place une ligne de crédit de 500 000 euros auprès du Crédit du Nord pour une durée de 4 ans à compter du mois d'août 2018, au taux Euribor majoré de 1,8 points. Cette ligne a été tirée en totalité et remboursée intégralement sur l'exercice.

L'intégralité de ces emprunts est contractée en euros.

Il n'existe pas de contrat de couverture sur ces emprunts.

Emprunts auprès des collectivités

Au 31 décembre 2019, les emprunts auprès des collectivités correspondent à un prêt à taux zéro accordé par la région Normandie pour un montant initial de 300 000 euros remboursable sur 4 ans avec un différé de 1 an, avec la première échéance en juillet 2019.

Avances conditionnées

Le solde au 31 décembre 2018 s'élevait à 187 500 euros et correspondait à la dernière échéance du prêt OSEO de 689 000 euros mis en place en 2012, destiné à financer un plan de recherche et développement. Cette somme a été remboursée au cours du 1er semestre 2019.

Le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 73 723 euros et correspond à l'avance remboursable CPS4EU.

Autres emprunts et dettes assimilées

Les autres emprunts et dettes assimilées étaient constitués du solde du montant versé par la BPI au titre du contrat d'assurance prospection commerciale à l'export (Coface) sur la base des dépenses de prospection export engagées à cette date. Ce contrat est destiné à financer, pour partie, les dépenses de prospection commerciale à l'export.

Comptes courants d'associés

Certains actionnaires de la Société ont consenti entre fin janvier et début février 2018 des avances de fonds en compte courant à titre exceptionnel au profit de la Société pour un montant global de 700 000 euros, rémunéré au taux de 6% l'an et remboursable au plus tard le 31/12/2018. Le Conseil de Surveillance du 8 novembre 2018 a autorisé la prorogation de la date de remboursement de ces comptes courants au 30 juin 2019. Ces comptes courants ont été remboursés en totalité en date du 8 mars 2019.

Concours bancaires courants

Au 31 décembre 2018 les concours bancaires courants étaient essentiellement constitués de créances cédées au factor mais non payées à leur échéance.

Échéances des emprunts et dettes financières

31 décembre 2019	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 591 243	404 850	2 367 077	819 316
Emprunts auprès des collectivités	262 500	75 000	187 500	-
Avances conditionnées	73 723	-	73 723	-
Autres emprunts et dettes assimilées	303 817	-	303 817	-
Intérêts courus sur emprunts	1 331	1 331	-	-
Concours bancaires courants	2 319	2 319	-	-
Emprunts et dettes financières	4 234 933	483 500	2 932 117	819 316

31 décembre 2018	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 251 247	649 995	401 252	200 000
Emprunts auprès des collectivités	300 000	37 500	262 500	-
Avances conditionnées	187 500	187 500	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	204 775	-	204 775	-
Comptes courants d'associés (yc intérêts)	733 176	733 176	-	-
Intérêts courus sur emprunts	8 513	8 513	-	-
Concours bancaires courants	196 422	196 422	-	-
Emprunts et dettes financières	2 881 633	1 813 106	868 527	200 000

Covenant

Aucun covenant financier n'est attaché à la dette financière.

4.11. Autres dettes et comptes de régularisation

En euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avances, acomptes reçus sur commandes	96 906	395 536
Dettes sociales	488 061	281 534
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	84 092	127 988
Dettes sur acquisition d'actifs	83 738	-
Autres dettes	34 628	12 203
Produits constatés d'avance	24 178	13 292
Autres dettes et comptes de régularisation	811 603	830 553

Au 31 décembre 2019, les autres dettes et comptes de régularisation sont d'échéance inférieure à un an.

5. Notes sur les postes du compte de résultat

5.1. Marge brute

En euros	2019	2018
Chiffre d'affaires	7 628 706	7 445 744
Coût des ventes	(4 028 997)	(4 317 772)
Marge brute	3 599 710	3 127 972
Taux de marge brute	47%	42%

La définition de la marge brute est fournie dans le paragraphe 3.4.1) Marge brute en page 56.

5.2. Autres produits d'exploitation

En euros	2019	2018
Production stockée	(140 896)	519 507
Production immobilisée	2 148 877	845 890
Reprise sur provisions d'exploitation	18 144	47 039
Reprise de dépréciation sur actif circulant	81 266	-
Transferts de charges d'exploitation	31 833	18 986
Autres produits	816 379	538 242
Autres produits d'exploitation	2 955 603	1 969 664

Le montant des frais activés en 2019 s'élève à 2 090K€, dont 860K€ de sous-traitance, contre 846 K€ dont 172 K€ de sous-traitance, en 2018.

Le CIR (incluant le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation) obtenu est comptabilisé dans les « autres produits ». Il s'élève à 802 K€ en 2019 et 528 K€ en 2018.

5.3. Charges de personnel et effectifs

En euros	2019	2018
Rémunérations du personnel	(2 743 712)	(1 619 902)
Charges sociales	(1 126 638)	(707 464)
Autres charges de personnel	(22 947)	44 308
Charges de personnel	(3 893 297)	(2 283 058)

En 2018, le montant du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) comptabilisé en moins de charges de personnel s'élève à 26 K€.

	2019	2018
Cadres	44	25
Techniciens et agents de maîtrise	5	4
Employés	1	4
Effectif moyen total	50	33

5.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

En euros	2019	2018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(716 088)	(714 702)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(90 486)	(47 759)
Dotations aux provisions d'exploitation	(23 837)	(19 978)
Dotations pour dépréciations des actifs circulants	(134 740)	(51 956)
Dotations aux amortissements et provisions	(965 151)	(834 395)

5.5. Résultat financier

En euros	2019	2018
Gains de change sur opérations financières	-	4 517
Autres produits financiers	2 807	-
Produits financiers	2 807	4 517
Charges d'intérêts	(296 258)	(49 407)
Pertes de change sur opérations financières	(1 930)	(1 524)
Charges financières	(298 188)	(50 931)
Résultat financier	(295 381)	(46 414)

En 2019, les charges d'intérêts sont constituées de la prime de non conversion des obligations convertibles attribuée aux porteurs des obligations ayant opté pour l'exigibilité anticipée de l'emprunt lors de l'introduction en bourse, à hauteur de 200 K€ et des intérêts versés au titre des obligations convertibles entre la date de souscription de l'emprunt en janvier 2019 et la date de l'introduction en bourse de la Société, à hauteur de 24 K€.

5.6. Résultat exceptionnel

En euros	2019	2018
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(146)	(40)
Charges exceptionnelles	(146)	(40)
Résultat exceptionnel	(146)	(40)

5.7. Impôts sur les résultats

Réconciliation entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

En euros		2019	2018
Résultat de l'ensemble consolidé	A	(1 689 515)	(90 869)
Charge d'impôt comptabilisée ⁽¹⁾	B	503 174	-
Résultat consolidé avant impôt	A - B	(2 192 689)	(90 869)
<i>Taux du Groupe</i>		28.00%	28.00%
Charge d'impôt théorique		613 953	25 443
Taxe sur les véhicules de sociétés		-	(1 429)
Charges financières non déductibles		-	(6 124)
Non activation des impôts différés		(343 162)	(168 404)
Crédit Impôt Compétitivité Emploi		-	7 171
Crédit Impôt Recherche		224 378	147 977
Autres différences permanentes		8 005	(4 634)
Impôt comptabilisé		503 174	-
(1) Dont impôt courant		503 174	-
Dont impôt différé		-	-

Les impôts différés se décomposent de la manière suivante :

En euros	31 décembre 2018	Variation résultat	Ecart de conversion	Reclassement	31 décembre 2019
Impôts différés actif	-	503 892	-	(718)	503 174
Impôts différés passif	-	718	-	(718)	-
Impôts différés au bilan	-	503 174	-	-	503 174
Déficits reportables	-	503 174	-	-	503 174
Impôts différés par nature	-	503 174	-	-	503 174

Le montant total des déficits fiscaux reportables s'élève à 11 744 946 euros au 31 décembre 2019, dont 1 797 050 euros ont été activés au cours de l'exercice 2019 sur la base d'une projection de résultat à 5 ans.

5.8. Résultat par action

En euros	2019	2018
Résultat net (part du Groupe)	(1 689 515)	(90 869)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	4 274 083	326 455
Résultat de base par action	(0.40)	(0.28)
Résultat net (part du Groupe)	(1 689 515)	(90 869)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	4 274 083	326 455
Ajustement - nombre moyen pondéré de BSCPE en circulation	N/A anti-dilutifs	N/A anti-dilutifs
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour le calcul du résultat dilué par action	4 274 083	326 455
Résultat dilué par action	(0.40)	(0.28)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat net par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

6. Information sectorielle

6.1. Information sectorielle géographique

31 décembre 2019	TOTAL	France	Reste de l'Europe	Asie	Amérique du nord	Reste du monde
Chiffres d'affaires	7 628 706	3 202 449	2 203 117	1 333 927	863 376	25 837

31 décembre 2018	TOTAL	France	Reste de l'Europe	Asie	Amérique du nord	Reste du monde
Chiffres d'affaires	7 445 744	3 462 025	1 361 382	1 637 448	546 536	438 353

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction des zones dans lesquelles les clients sont localisés.

Le résultat d'exploitation et les actifs immobilisés du groupe sont attribuables à la France pour leur plus grande part.

6.2. Information sectorielle par activité

Il n'existe qu'un seul secteur d'activité.

7. Autres informations

7.1. Transactions avec les parties liées

a) *Transactions avec les parties*

Le Groupe n'a pas réalisé de transactions avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues aux conditions normales de marché.

b) *Rémunération des dirigeants*

La rémunération brute des dirigeants au titre de l'exercice 2019 est de 343 627 euros (297 881 euros au titre de l'exercice 2018).

7.2. Engagements hors bilan

a) *Engagements donnés*

Engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés au bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaire, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel.

Hypothèses retenues :

- Taux d'actualisation de 1,571% en 2018 et 0,77% en 2019
- Départ volontaire du salarié à l'âge de 65 ans
- Table de mortalité TD0709

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à 188 536 euros au 31 décembre 2019 (115 616 euros au 31 décembre 2018).

Loyers restants à verser dans le cadre des contrats de location

Le Groupe n'a pas conclu de contrat de location-financement.

Engagements relatifs à des contrats de location simple

Les engagements de location relatifs aux baux sont les suivants :

En euros	Date de signature du bail	Date de fin du bail	Loyer annuel hors taxes et hors charges	Engagements futurs au 31 décembre 2019
Bail siège Pantin	03/06/2016	03/06/2026	46 750	300 481
Bail locaux Lyon	01/11/2019	01/11/2020	11 400	9 557
Bail locaux Pantin - extension locaux	01/02/2019	31/10/2020	52 392	43 660
Total			110 542	353 698

Autres engagements donnés : Néant.

b) Engagements reçus

Néant.

7.3. Honoraires versés aux commissaires aux comptes

En euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Contrôle légal des comptes	57 000	30 000
Autres prestations de services	64 300	70 000
Total	121 300	100 000

7.4. Evénements postérieurs à la clôture

Impacts du COVID-19

Durant les deux premiers mois de l'année 2020, la groupe a continué de développer son plan stratégique, en poursuivant notre conquête méthodique de grands comptes utilisateurs, dans les territoires à fort potentiel que sont les Etats Unis, le Japon, l'Allemagne et l'Europe du Nord en général.

Néanmoins, dans le contexte de pandémie du virus Covid-19, la société a récemment observé, après un début d'année en forte croissance, un net ralentissement de son activité commerciale qui pourrait se poursuivre sur les prochains mois et peser sensiblement sur l'activité du 1er semestre 2020. En réponse à cette situation exceptionnelle et au manque de visibilité actuelle sur le calendrier de retour à un niveau d'activité précédant la crise sanitaire, des mesures conservatoires ont d'ores et déjà été prises, afin de permettre à la société de traverser la crise en préservant sa capacité de rebond lorsque la conjoncture s'améliorera.

Aucun impact n'est à mentionner au 31 décembre 2019.

Annexe 5

COMPTES SOCIAUX

Bilan

En €	Note	31-déc.-19			31-déc.-18
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		7 677 321	(3 324 773)	4 352 548	1 426 649
Autres immobilisations incorporelles		315 894	-	315 894	1 663 734
Immobilisations incorporelles		7 993 215	(3 324 773)	4 668 442	3 090 383
Installations techniques, matériel & outillage industriels		171 820	(72 998)	98 822	48 889
Autres immobilisations corporelles		272 102	(157 472)	114 630	64 433
Immobilisations en cours		-	-	-	11 760
Immobilisations corporelles		443 922	(230 470)	213 451	125 082
Titres de participation et créances rattachées		455 271	-	455 271	-
Autres immobilisations financières		276 816	(18 867)	257 949	62 962
Immobilisations financières		732 088	(18 867)	713 221	62 962
Actif immobilisé	5.14/5.15	9 169 224	(3 574 110)	5 595 114	3 278 428
Matières premières, approvisionnements	5.15	628 480	-	628 480	407 494
Marchandises	5.15	488 170	(48 628)	439 542	655 226
Avances & acomptes versés sur commandes	5.17	100 076	-	100 076	-
Clients et comptes rattachés	5.17 - 5.18	1 559 590	(81 033)	1 478 557	450 981
Autres créances	5.17 - 5.18	1 916 298	-	1 916 298	2 303 671
Disponibilités	5.19	6 793 134	-	6 793 134	642 964
Charges constatées d'avance	5.20	101 627	-	101 627	283 863
Actif circulant		11 587 374	(129 662)	11 457 713	4 744 199
Comptes de régularisation passif		4 278	-	4 278	-
Total actif		20 760 876	(3 703 772)	17 057 105	8 022 627

En €	Note	31-déc.-19	31-déc.-18
Capital social ou individuel (dont versé : 332 343)		498 414	332 343
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		9 833 959	737 295
Réserves réglementées		1 445 459	1 445 459
Autres réserves		102 760	102 760
Report à nouveau		(420 182)	(329 312)
Résultat de l'exercice		(1 789 167)	(90 869)
Subventions d'investissement		215 236	-
Provisions réglementées		-	-
Capitaux propres	5.21	9 886 480	2 197 676
Avances conditionnées	5.22	73 723	187 500
Autres fonds propres		73 723	187 500
Provisions pour risques	5.23	69 949	59 978
Provisions pour risques et charges		69 949	59 978
Emprunts obligataires convertibles	5.24	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.24	3 853 743	1 756 227
Emprunts et dettes financières diverses	5.24	305 149	937 906
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	5.17	125 499	395 536
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.17	2 053 896	2 052 787
Dettes fiscales & sociales	5.17	572 153	409 523
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.17	83 738	-
Autres dettes	5.17	6 035	12 203
Produits constatés d'avance	5.20	24 178	13 292
Emprunts et dettes		7 024 390	5 577 474
Comptes de régularisation passif	5.20	2 563	-
Total passif		17 057 105	8 022 627

Compte de résultat

En €	Note	31-déc.-19	31-déc.-18
Production vendue biens		7 245 154	6 739 787
Production vendue services		569 933	705 956
Chiffre d'affaires nets	5.1	7 815 087	7 445 743
Production stockée	5.2	(200 656)	519 507
Production immobilisée	5.2	2 148 877	845 890
Subventions d'exploitations	5.2	-	-
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	5.2	131 243	66 025
Autres produits	5.2	15 030	9 754
Total des produits d'exploitation		9 909 580	8 886 920
Achats de matières premières et autres approv.	5.3	3 870 323	4 039 689
Variations de stocks	5.3	(220 986)	47 972
Autres achats et charges externes	5.4	3 485 659	2 029 834
Impôts, taxes et versements assimilés		68 844	91 495
Salaires et traitements	5.5	2 627 393	1 619 902
Charges sociales	5.5	1 131 344	663 156
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.8	801 166	762 461
Dotations aux provisions sur actif circulant	5.8	134 741	51 956
Dotations aux provisions pour risques & charges	5.8	23 837	19 978
Autres charges	5.9	237 620	133 380
Total des charges d'exploitation		12 159 941	9 459 823
Résultat d'exploitation	5.10	(2 250 360)	(572 904)
Autres intérêts et produits assimilés		2 978	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Revenu des titres de participation		2 891	-
Différences positives de change		17 787	4 517
Total des produits financiers		23 656	4 517
Dotations financières aux amortissements et provisions		23 145	-
Intérêts et charges assimilées		296 258	49 406
Différence négatives de change		15 513	1 524
Autres charges financières		28 768	-
Total des charges financières		363 684	50 931
Résultat financier	5.11	(340 028)	(46 414)
Résultat courant avant impôts		(2 590 388)	(619 317)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Total des produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		128	40
Total des charges exceptionnelles		128	40
Résultat exceptionnel	5.12	(128)	(40)
Impôts sur les bénéfices	5.13	801 349	528 488
Total des produits		9 933 237	8 891 437
Total des charges		11 722 404	8 982 306
Résultat net		(1 789 167)	(90 869)

Etats de variation des capitaux propres

En €	1-janv.-19	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Résultat de la période	Augmentation de capital	Subventions d'investissements	31-déc.-19
Capital souscrit-appelé-versé	332 343			166 071		498 414
Primes d'émission	737 295			6 150 248		6 887 543
Primes de conversion				2 946 416		2 946 416
Réserves réglementées	1 445 459					1 445 459
Distribution dividendes	-					-
Réserves statutaires	-					-
Réserves réglementées	-					-
Autres réserves	102 760					102 760
Report à nouveau	(329 312)	(90 869)				(420 182)
Résultat de l'ex. précédent	(90 869)	90 869				-
Total avant résultat	2 197 675	-	-	9 262 735		11 460 410
Résultat de l'exercice en cours			(1 789 167)			(1 789 167)
Total après résultat	2 197 675	-	(1 789 167)	9 262 735		9 671 244
Subventions d'investissements					215 236	215 236
Capitaux propres	2 197 675	-	(1 789 167)	9 262 735	215 236	9 886 480

En €	1-janv.-18	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Résultat de la période	Augmentation de capital	31-déc.-18
Capital souscrit-appelé-versé	296 313			36 030	332 343
Primes d'émission	-			737 295	737 295
Réserves réglementées	1 445 459				1 445 459
Autres réserves	104 560			(1 800)	102 760
Report à nouveau	(245 089)	(112 194)			(357 283)
Résultat de l'ex. précédent	(112 194)	112 194			-
Retraitement résultat de l'ex. précédent	27 971				27 971
Total avant résultat	1 517 020	-	-	771 525	2 288 545
Résultat de l'exercice en cours			(90 869)		(90 869)
Total après résultat	1 517 020	-	(90 869)	771 525	2 197 676

Tableau des flux de trésorerie

En €	Note	31-déc.-19	31-déc.-18
Résultat d'exploitation	5.10	(2 250 360)	(572 904)
+ Dotation nette aux amortissements	5.8	801 166	762 461
+ Dotation nette aux provisions	5.8	59 167	24 895
Résultat brut d'exploitation		(1 390 027)	214 453
- Variation des créances clients et autres créances		(1 331 373)	(163 741)
- Variation des stocks		(20 330)	(471 535)
+ Variation des dettes fournisseurs et autres dettes		221 130	173 989
+ Variation des dettes sociales nettes		201 293	(75 789)
+ Variation des dettes fiscales nettes (hors IS)		(56 730)	(102 451)
-Variation du BFR d'exploitation		(986 010)	(639 527)
Flux net de trésorerie d'exploitation		(2 376 037)	(425 074)
+ Résultat financier cash	5.11	(23 516)	(46 414)
+ Résultat exceptionnel cash	5.12	(128)	(40)
+ Crédit impôt	5.13	801 349	528 488
- Variation des créances liées à l'activité		1 153 729	(850 629)
+ Variation des dettes liées à l'activité		33	45 208
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(444 570)	(748 461)
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	5.14	(2 467 594)	(940 872)
- Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations financières	5.15	(669 125)	(27 152)
- Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Variation des fournisseurs d'immobilisations		83 738	-
+ Intérêts reçus		2 891	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(3 050 090)	(968 023)
+ Augmentation de capital	5.21	9 262 735	5 400
Variation des autres fonds propres		215 236	-
+ Emprunts contractés	5.24	7 875 141	1 750 708
- Remboursements d'emprunts	5.24	(6 482 426)	(866 253)
- Dividendes		-	-
+ Variation des comptes courants	5.24	(700 000)	450 000
- Intérêts versés	5.24	(329 434)	(111 630)
Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement		9 841 252	1 228 225
Variation de Trésorerie		6 346 592	(488 259)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	5.19	446 542	934 802
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	5.19	6 793 134	446 542

NOTES AUX COMPTES ANNUELS

Note 1 : La Société

Arcure est une société anonyme, créée en 2009, spécialisée dans l'intelligence artificielle appliquée au traitement d'image, partie prenante majeure de la révolution vers l'autonomie des véhicules industriels. Arcure conçoit et commercialise une solution intelligente de prévention des collisions entre les véhicules en environnement industriel exigeant et les piétons, dénommée Blaxtair. Blaxtair est un système destiné à équiper les engins industriels off road, véhicules de construction et de manutention, opérant dans des secteurs aussi variés que les usines, les entrepôts, le recyclage, les chantiers de travaux publics, les carrières, etc... Il dote ces engins dangereux d'une intelligence destinée à détecter des piétons et à alerter de manière fiable et pertinente le conducteur ou à permettre aux constructeurs de le coupler avec les commandes des engins afin d'arrêter automatiquement le véhicule en cas de risque identifié de collision avec une personne.

Note 2 : Règles et méthodes comptables

2.1 Principes et conventions générales

Les Comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général ainsi que des règlements ANC n°2015-06 et 2016-07.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

2.3 Principe de continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de Commerce.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et développement ;
- En janvier 2019, la société a émis un emprunt obligataire convertible à hauteur de 3,8M€ (Voir Note 4.1 - Evénements significatifs de l'exercice) ;
- En février 2019, la société s'est introduite en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris via la réalisation d'une augmentation de capital d'environ 7,9M€ auxquels s'ajoutent 3,0M€ d'augmentation de capital résultant de la conversion automatiques des obligations convertibles (Voir Note 4.1 - Evénements significatifs de l'exercice) ;
- La société disposait d'une trésorerie de 6 793 K€ au 31 décembre 2019.

Ces financements doivent permettre de couvrir les besoins de trésorerie de la société à moyen terme, au-delà des 12 prochains mois.

2.4 Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- le Crédit d'Impôt Recherche,
- l'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

2.5 Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

Note 3 : Principales méthodes comptables

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- Des frais de développement relatifs à des projets,
- Des licences d'utilisation de logiciels.

Frais de développement

Les frais de développement des équipements sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis. Les critères d'activation des frais de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement,
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- Capacité de l'actif incorporel à générer des avantages économiques probables,
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques,
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces projets et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue en pratique à compter de la commercialisation de l'équipement.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « Immobilisations en cours ».

La durée d'utilisation de ces frais de développement est estimée de 2 à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette durée.

A chaque arrêté, une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'utilisation à la date de l'arrêté et tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bien ainsi que des évolutions technologiques.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période de 3 ans, correspondant à leur durée d'utilisation.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée d'utilisation propre.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 ans,
Matériel et outillage industriel.....	2 à 3 ans,
Matériel de transport.....	2 à 5 ans,
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans,
Mobilier	5 ans.

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent notamment :

- les titres de participation détenus dans la filiale du Groupe,
- les créances et actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité,
- des dépôts et cautionnements.

3.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un indice démontrant que la valeur des immobilisations incorporelles, corporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

3.4 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif. Les pertes de change latentes sont comptabilisées en résultat via une provision pour pertes de change.

3.5 Stocks

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

La valeur brute des stocks de composants comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres frais directement attribuables.

Le coût de revient des produits finis comprend le coût des matières, le coût de la main d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

3.6 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

Les créances clients sont reconnues lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété pour les ventes de matériel et lors de la réalisation de la prestation pour les prestations de services.

3.7 Affacturage

La société a recours à un prestataire d'affacturage, BPI France, auprès duquel elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme.

Ce contrat prévoit un plafond à hauteur de 1 000 000 euros, moyennant une commission de 0,80%, de frais de dossier de 500 € HT, ainsi qu'un calcul quotidien d'intérêts arrêtés globalement à la fin de chaque mois.

Ce contrat prévoit qu'il y ait subrogation entre la société et le factor. Par ailleurs, le factor dispose d'un droit de recours envers la société : les créances clients cédées par la Société et non réglées 120 jours à date de la facture de vente seront « définancées ».

- d) *Lors de la cession des créances au factor* : La société décomptabilise les créances cédées en contrepartie du débit d'un « compte courant factor ».
- e) *Lors du règlement des créances par le client* : le factor en informe la Société.
- f) *Contrepassation des créances non réglées au-delà d'un délai de 120 jours* : le factor effectue une contrepassation des créances. Les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturage et restituées à la société, chargée d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces montants initialement financés sont inscrits au crédit du compte courant factor avec pour contrepartie le débit des créances clients.

Ce contrat prévoit une retenue de garantie d'un montant de 150 000 euros à hauteur d'une ligne de crédit de 1 000 000 euros. Cette retenue de garantie est comptabilisée en Autres créances.

3.8 Trésorerie

La trésorerie est constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change à la date de la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (exclusivement des comptes à terme immédiatement mobilisables en cas de besoin de liquidités).

3.9 Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la Note 5.21 de la présente annexe.

3.10 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise,
- l'incidence économique négative pour la société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- l'obligation justifiant la constitution de la provision pour risques et charges trouve son origine dans l'exercice et est existante à la clôture.

Les provisions sont évaluées, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs des demandes.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager au cours de l'année au titre de la garantie contractuelle du matériel vendu. La provision est calculée sur la base des statistiques de pannes survenues au cours des exercices précédents.

Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre et au coût des pièces détachées.

3.11 Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement pour leur valeur nominale puis à leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire au coût amorti sur la base de l'échéancier contractuel.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionné au succès technique et commercial du projet financé sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées » et leurs caractéristiques sont détaillées en Note 5.22.

3.12 Chiffre d'affaires

Les revenus générés par la Société comprennent à la fois la vente de matériels et de prestations de services.

- **Vente de matériels** : les équipements commercialisés par la Société sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, conformément aux conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de propriété.
- **Revenu des prestations de services** : Les prestations de services concernent principalement les prestations d'installation de matériels et les prestations de recherche et développement. Les revenus des prestations d'installation sont reconnus lorsque les prestations sont réalisées. Les revenus correspondants aux prestations de recherche et développement sont reconnus selon la méthode à l'avancement sur la durée du projet, en fonction des temps passés sur les projets par les équipes.

3.13 Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en « Autres produits » sur la période de comptabilisation des charges ou dépenses correspondantes, lorsque l'obtention de la subvention est raisonnablement assurée.

La Société bénéficie également d'une subvention d'investissement dans le cadre de la convention de soutien à des actions de recherche et de développement au titre du projet PRC2 de l'appel à projets « logiciels embarqués et objets connectés 1 ». La subvention est comptabilisée en produits exceptionnels lorsque les conditions suspensives sont levées c'est-à-dire lors de la transmission par la société d'une situation nette positive du projet au gestionnaire.

Dans le cadre du projet COVER, la société bénéficie d'une subvention versée par le CEA. Le versement des subventions suit un calendrier de versement établi contractuellement. L'éligibilité à la subvention repose sur un budget de dépenses à engager au titre de la recherche et du développement sur le projet.

Dans le cadre du projet CPS4EU, la Société bénéficie d'un financement mixte de la part de la BPI et de l'Union Européenne, sous la forme de subventions et d'avances remboursables.

Ces subventions, destinées à financer des développements technologiques innovants, sont qualifiées de subventions d'investissement. A ce titre, elles sont enregistrées en capitaux propres en contrepartie d'un poste d'avances à recevoir, minoré des montants déjà encaissés. L'amortissement de cette subvention démarre lors de l'activation des frais de développement qu'elle vient financer.

Les avances remboursables sont reconnues au passif du bilan lors de leur versement.

3.14 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

La Société a demandé et obtenu le remboursement du crédit d'impôt recherche 2017 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur en décembre 2018, et le remboursement du crédit d'impôt recherche 2018 en novembre 2019.

Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté au poste Impôt sur les Sociétés du compte de résultat.

3.15 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels correspondent aux éléments exceptionnels listés par le PCG, dont les subventions d'investissement.

3.16 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution de salaire, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel.

Hypothèses retenues :

- Taux d'actualisation de 1,57% en 2018 et 0,77% en 2019
- Départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein
- Table de mortalité TD0709

L'engagement n'est pas comptabilisé dans les comptes.

3.17 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, AGA...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat net par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Note 4 : Evènements significatifs

4.1 Evènements significatifs de l'exercice

L'exercice 2019 a été marqué pour les évènements suivants :

- Emprunt obligataire convertible

L'assemblée générale du 15 janvier 2019 a décidé l'émission d'un emprunt convertible en actions (les « OC 2019 ») dont la souscription définitive a été constatée par le directoire réuni le 17 janvier 2019. Les principaux termes de l'emprunt sont les suivants :

Date d'assemblée générale	15-janv.-19
Date du directoire constatant la réalisation de l'émission	17-janv.-19
Nombre d' OC 2019 émises	1 266 667
Montant nominal de l'emprunt convertible	3 800 001 €
Prix d'émission d'une OC 2019	3,00 €
Taux d'intérêt annuel (payable semestriellement)	6%
Date d'échéance des OC 2019	15-janv.-22

1 – Conversion anticipée automatique

1 000 000 d'obligations convertibles, représentant 3 000 000 €, ont fait l'objet d'une conversion automatique en 535 712 actions nouvelles lors de l'introduction en bourse de la société (voir ci-après).

2- Exigibilité anticipée de l'emprunt convertible

Conformément aux dispositions du contrat d'émission de l'emprunt obligataire convertible (OC 2019) conclu le 16 janvier 2019, certains porteurs d'obligations convertibles, à hauteur de 266 667 OC, ont opté pour une exigibilité anticipée à l'occasion de l'introduction en bourse et ont souscrit un ordre à hauteur de la créance détenue sur la Société. Ces créances, égales au montant nominal souscrit par chacun au titre de l'OC 2019, incrémenté des intérêts et d'une prime de 25%, s'élevaient à 1 004 604€.

- Introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris :

Préalablement à l'opération, l'assemblée générale du 15 janvier 2019 a décidé la division par 10 de la valeur nominale par action.

Le directoire du 21 février 2019 a fixé le prix d'introduction à 7,00 € par action. Au total, l'émission représente une augmentation de capital d'un montant brut d'environ 7,9 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 3,0 millions d'euros d'augmentation de capital résultant de la conversion automatique des obligations convertibles.

A l'issue de l'opération, le capital d'Arcure est désormais composé de 4 984 142 actions, dont 535 712 actions nouvelles issues de la conversion automatique des obligations émises par la Société. Le règlement-livraison des actions est intervenu le 25 février 2019.

- Remboursement des comptes courants d'associés

Le Conseil de Surveillance du 8 novembre 2018 avait autorisé la prorogation de la date de remboursement des comptes courants signés avec certains actionnaires en février 2018 pour un montant de 700 000 euros au 30 juin 2019. Ces comptes courants ont été remboursés en totalité en date du 8 mars 2019.

- Attribution Gratuite d'Actions

Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2019, le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2019 a validé en date du 31 juillet 2019 l'attribution de 90 000 titres.

- Croissance à l'international

La société renforce sa présence commerciale en Amérique du nord et a ouvert Blaxtair Inc., sa filiale américaine à Chicago, détenue à 100%. Cette implantation stratégique pour la commercialisation de sa caméra intelligente Blaxtair®, est placée sous la responsabilité directe de Franck Gayraud, directeur général et co-fondateur d'Arcure.

Par ailleurs, deux ouvertures de bureaux commerciaux ont eu lieu sur la période, en Allemagne et en Espagne.

- Nouvel ERP

La Société se dote également d'un nouvel ERP (système d'information), NetSuite®. Dans le cadre de la mise en place de l'outil, la Société est accompagnée par des gestionnaires de projet IT et par un intégrateur. Les frais engagés sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et seront activés lors de la mise en service de l'ERP.

Deux jalons opérationnels ont été atteints notamment sur les parties Administration des Ventes (ADV), Gestion de relation commerciale (CRM), Production et Service après-vente (SAV).

- Développement de produits

La société finalise les développements du modèle Blaxtair Connect et anticipe une commercialisation en 2020. A ce titre, les frais immobilisés ont été activés pour un total de 3 638 K€. Elle poursuit les efforts de recherche destinés à réduire les coûts de production du Blaxtair.

En novembre 2019, Arcure a mis en service une nouvelle ligne de production externalisée près de Soissons (02), en partenariat avec le groupe mondial Asteelflash. Arcure porte ainsi sa capacité de production du Blaxtair à plus de 500 unités par mois.

- Certification ISO 9001

La Société a reçu le 26 octobre 2019 la certification ISO9001 au terme d'un audit mené par le cabinet Intertek et portant sur les deux sites français (Pantin et Grossœuvre).

4.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre le 1^{er} janvier 2020 et la date d'arrêté des Comptes Annuels.

Note 5 : Notes sur les comptes annuels

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 815 K€ au 31 décembre 2019 contre 7 446 K€ au 31 décembre 2018.

Les ventes de produits finis s'élèvent à 7 232 K€ en 2019 contre 6 322K€ en 2018 et correspondent principalement aux ventes de Blaxtair. Les ventes de prestations de services sont passées de 1 124 K€ en 2018 à 583 K€ en 2019.

En €	2019	2018
Ventes de produits finis	7 231 791	6 321 521
Prestations de services	583 295	1 124 222
Chiffre d'affaires	7 815 087	7 445 743

Ce chiffre d'affaires inclut les ventes réalisées auprès de la filiale Blaxtair Inc. à hauteur de 145 K€ au titre des ventes de produits et de 118 K€ au titre des prestations de services.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés se présente de la façon suivante :

En €	2019	2018
Ventes - France	3 202 450	3 462 025
Ventes export	4 612 637	3 983 718
<i>Reste de l'Europe</i>	<i>2 203 117</i>	<i>1 361 382</i>
<i>Asie</i>	<i>1 333 927</i>	<i>1 637 448</i>
<i>Amérique du Nord</i>	<i>638 971</i>	<i>546 536</i>
<i>Reste du monde</i>	<i>446 622</i>	<i>438 352</i>
Chiffre d'affaires	7 815 087	7 445 743

5.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

En €	2019	2018
Production stockée	(200 656)	519 507
Production immobilisée	2 148 877	845 890
Subventions d'exploitations	-	-
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charge:	131 243	66 025
Autres produits	15 030	9 754
Total des produits d'exploitation	2 094 494	1 441 176

La commercialisation de la version III du Blaxtair (V3) a débuté en 2017. Depuis l'exercice 2017, la société a réalisé le développement de la version III.2 du Blaxtair (V3.2), finalisée en décembre 2019. Elle est en cours de développement de la version 4 du Blaxtair (Cf Note 5.14). Elle travaille sur ce projet avec des sous-traitants publics comme le CEA ou des sous-traitants privés agréés CIR ou non.

Le montant des frais activés en 2019 s'élève à 2 090K€, dont 860K€ de sous-traitance, contre 846 K€ dont 172 K€ de sous-traitance, en 2018.

La Société n'a pas bénéficié de nouvelle subvention d'exploitation en 2019.

En 2019, les subventions reçues ont été qualifiées de subventions d'investissement et sont comptabilisées au bilan.

Les reprises de provisions sont détaillées en Note 5.23.

5.3 Marge brute

La société a fait le choix de communiquer sur l'agrégat Marge Brute compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière.

Ainsi, la société définit sa marge brute comme la différence entre d'une part le chiffre d'affaires, hors management fees facturées à Blaxtair Inc., et d'autre part le coût des produits et services vendus, constitué comme suit :

- concernant les produits :
 - les coûts d'achat des produits dont la fabrication est sous-traitée à des tiers (y compris composants, coûts de personnel, frais généraux et variations de stocks),
 - les prestations d'assemblage des produits,
 - les charges de personnel relatives à l'activité de production,
 - le coût des licences de la technologie CEA enregistré comptablement dans les autres charges ;
- concernant les services :
 - les charges de personnel relatives aux activités de prestations de services,
 - les coûts des prestations de services réalisées par des fournisseurs, telles que les installations de matériel.

En €	2019	2018
Chiffre d'affaires	7 815 087	7 445 743
- Management fees facturées à Blaxtair Inc	(112 584)	-
Chiffre d'affaires hors management fees	7 702 503	7 445 743
Coût des ventes	4 090 181	4 317 772
Marge Brute	3 612 322	3 127 971
Taux de marge brute	47%	42%

5.4 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante sur les exercices présentés :

En €	2019	2018
Honoraires	622 422	234 589
Achats d'études	486 803	223 578
Sous traitance CEA	456 889	154 960
Interventions	417 752	337 353
Voyages et déplacements	410 813	221 837
Locations & charges locatives	248 760	134 431
Publicité	212 095	110 032
Commissions	122 703	272 722
Transports	121 138	108 532
Entretien, maintenance, licences informatiques	97 212	26 893
Assurances	97 202	61 726
Frais bancaires	55 805	74 009
Recrutement et formation	46 531	18 796
Achats petits matériels et fournitures	36 336	16 597
Divers (téléphonie, cotisations, réceptions,...)	53 198	33 779
Autres achats et charges externes	3 485 659	2 029 834

La hausse des honoraires est liée à l'intervention de prestataires de services dans le cadre du développement de la société.

Les achats d'études correspondent aux études réalisées par des fournisseurs autres que le CEA. La charge comptabilisée au titre des prestations réalisées par le CEA, hors redevance, s'est élevée à 457K€ au 31 décembre 2019 contre 155 K€ au 31 décembre 2018.

Les interventions concernent les prestations d'installations de matériels.

Les frais d'entretien et maintenance augmentent principalement sous l'effet des frais engagés dans le cadre de la mise en place du nouvel ERP (licences, maintenance CRM).

5.5 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En €	2019	2018
Salaires et traitements	2 627 393	1 619 902
Charges sociales	1 131 344	663 156
Charges de personnel	3 758 737	2 283 059
<i>Taux moyen de charges sociales</i>	<i>43%</i>	<i>41%</i>

5.6 Effectifs

L'évolution des effectifs est la suivante :

	2019	2018
Dirigeants	2	2
Cadres	42	23
Agents de maîtrise et techniciens	5	4
Employés	1	4
Ouvriers	-	-
Effectifs	50	33

5.7 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute des dirigeants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 343 627 euros.

La rémunération brute des dirigeants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 297 881 euros.

Aux termes de sa quatrième résolution, l'assemblée générale du 17 janvier 2019 a décidé l'attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de surveillance pour un montant global de 20 000 euros par an, sous condition suspensive de l'introduction en bourse de la société. Au 31 décembre 2019, les jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance et comptabilisés en charges s'élèvent à 15 500 euros.

5.8 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En €	2019	2018
Dotations aux amortissements sur immobilisations	801 166	762 461
Dotations aux provisions sur actif circulant	134 741	51 956
Dotations aux provisions pour risques & charges	23 837	19 978
Total	959 744	834 395

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

En €	2019	2018
Immobilisations incorporelles	716 088	714 702
Immobilisations corporelles	85 078	47 759
Dotations aux amortissements sur immobilisations	801 166	762 461

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives à l'amortissement des frais de développement activés, au titre de la version 3 du Blaxtair dont la commercialisation a débuté en 2017.

5.9 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 237 620 euros au 31 décembre 2019 contre 133 380 euros au 31 décembre 2018.

Elles correspondent principalement aux redevances versées au CEA dans le cadre du contrat de licence (Voir Note 3.1) à hauteur de 144 948 euros au titre de 2019 et de 124 729 euros au titre de 2018.

5.10 Résultat d'exploitation ajusté

La société a fait le choix de communiquer sur l'agrégat Résultat d'exploitation ajusté du Crédit d'impôt Recherche, apparaissant sur la ligne Impôt sur les bénéfices du compte de résultat, compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière. Cet agrégat se calcule de la façon suivante :

En €	2019	2018
Résultat d'exploitation	(2 250 360)	(572 904)
Crédit d'impôt Recherche	766 283	489 424
Résultat d'exploitation ajusté	(1 484 077)	(83 480)

5.11 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

En €	2019	2018
Autres intérêts et produits assimilés	2 978	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Revenu des titres de participation	2 891	-
Différences positives de change	17 787	4 517
Total des produits financiers	23 656	4 517
Intérêts et charges assimilées	296 258	49 406
Différence négatives de change	15 513	1 524
Dotations aux provisions	23 145	-
Autres charges financières	28 768	-
Total des charges financières	363 684	50 931
Résultat financier	(340 028)	(46 414)

Les charges financières sont principalement constituées :

- de la prime de non conversion des obligations convertibles attribuée aux porteurs des obligations ayant opté pour l'exigibilité anticipée de l'emprunt lors de l'introduction en bourse, à hauteur de 200 000 euros ;

- des intérêts versés au titre des obligations convertibles entre la date de souscription de l'emprunt en janvier 2019 et la date de l'introduction en bourse de la société, à hauteur de 24 348 euros.

Les autres charges financières sont relatives aux moins-values sur cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour 28 768 euros.

5.12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

En €	2019	2018
Quote-part de subvention d'investissement reprise en résultat	-	-
Produits de cession d'immobilisations	-	-
Total des produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	128	40
Total des charges exceptionnelles	128	40
Résultat exceptionnel	(128)	(40)

5.13 Impôt

Impôt courant

Le montant de l'impôt sur les sociétés exigible au titre des exercices présentés est nul compte tenu des pertes constatées.

Crédit impôt recherche et innovation

Le crédit d'impôt recherche constaté au titre de 2019 s'élève à 766 K€ contre 489 K€ en 2018.

Le crédit d'impôt innovation constaté au titre de 2019 s'élève à 36 K€ contre 39 K€ en 2018.

Accroissement/ allègement de la dette future d'impôt

Dans le cadre de l'allègement de la dette future d'impôt, le solde des déficits antérieurs reportables est de 11 744 946 euros au 31 décembre 2019 et de 9 255 068 euros au 31 décembre 2018.

5.14 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles

- Valeurs brutes

Au 31 décembre 2019, la valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

Immobilisations	Au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2019
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	4 035 334	4 093	-	3 637 895	7 677 322
Immobilisations incorporelles en cours	1 663 734	2 290 054	-	(3 637 895)	315 893
Immobilisations incorporelles	5 699 068	2 294 147	-	-	7 993 215
Installations techniques, matériel & outillage industriels	79 367	45 095	-	47 358	171 820
Autres immobilisations corporelles	179 347	92 755	-	-	272 102
Immobilisations corporelles en cours	11 760	35 598	-	(47 358)	-
Immobilisations corporelles	270 474	173 448	-	-	443 922
Total immobilisations incorporelles et corporelles	5 969 542	2 467 595	-	-	8 437 137

Les Concessions, brevets correspondent à la production immobilisée à hauteur de 7 645K€ euros au 31 décembre 2019 sur la version du Blaxtair déjà commercialisée, dont 3 638 K€ liés à la version 3.2 et activés au 31 décembre 2019.

- Immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent à la production immobilisée relative aux versions du Blaxtair en cours de développement et non encore commercialisée à hauteur de 101 K€. Le montant des frais activés à ce titre en 2019 s'élève à 2 090 K€, dont 860K€ de sous-traitance.

En 2019, le montant total des frais de recherche et développement est de 2 480K€, dont 2 090K€ activés et 390K€ comptabilisés en charges. En 2018, le montant total des frais de recherche et développement est de 1 173 K€, dont 845 K€ activés et 328K€ comptabilisés en charges.

Ce poste comprend également pour 215 K€ les frais de développement de l'ERP en cours d'implémentation dans la Société (frais d'intégration, conseil). Le transfert des immobilisations en cours vers le poste « immobilisations incorporelles » sera effectif lors de la mise en service de l'ERP.

- Amortissements

Au 31 décembre 2019, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

Amortissements	Au 01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2019
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	(2 608 685)	(716 088)	-	(3 324 773)
Immobilisations incorporelles	(2 608 685)	(716 088)	-	(3 324 773)
Installations techniques, matériel & outillage industriels	(30 478)	(42 519)	-	(72 998)
Autres immobilisations corporelles	(114 914)	(42 559)	-	(157 472)
Immobilisations corporelles	(145 392)	(85 078)	-	(230 470)
Total	(2 754 077)	(801 166)	-	(3 555 243)

5.15. Etat des immobilisations financières

Au 31 décembre 2019, les Immobilisations financières se décomposent comme suit :

Immobilisations	Au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2019
Titres de participation	-	89 676	-	-	89 676
Créances rattachées à des titres de participation	-	365 595	-	-	365 595
Dépôts de garantie	62 962	92 443	-	-	155 405
Contrat de liquidité	-	121 411	-	-	121 411
Immobilisations financières	62 962	669 125	-	-	732 088
Dépréciation des titres de participation	-	-	-	-	-
Dépréciation des actions propres	-	(18 866)	-	-	(18 866)
Total	62 962	650 259	-	-	713 222

- Titres de participation

La Société détient 100% des titres de sa filiale Blaxtair Inc.:

	VB des titres	VN des titres	% de détention	Capitaux propres	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)							
Blaxtair Inc.	100 000	89 676	100%	(333 153)	365 595	Néant	0
2. participations (10 à 50% du capital détenu)							
Néant							

- Contrat de liquidité

Suite à l'Introduction en Bourse de la Société, le contrat de liquidité a été confié par ARCURE à ODDO BHF SCA.

A la date de signature du contrat, la Société a affecté un montant de 150 000 euros au contrat de liquidité. Au 31 décembre 2019, ce poste correspond à hauteur de 24 399 euros à la trésorerie du contrat de liquidité et à hauteur de 97 012 euros aux 18 344 actions propres acquises dans le cadre de ce contrat.

Au 31 décembre 2019, ces actions propres ont l'objet d'une dépréciation de 18 867 euros sur la base du cours de clôture s'établissant à 4,26€.

5.16 Stocks

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

En euros	2019	2018
Stocks de composants	628 480	407 494
Stocks de produits finis	488 170	688 826
Valeur Brute	1 116 650	1 096 320
Provision sur stocks	(48 628)	(33 600)
Valeur Nette	1 068 022	1 062 720

La dépréciation sur stocks concerne le stock de matériel d'occasion et le matériel obsolète.

5.17 Etat des échéances des créances et des dettes

Au 31 décembre 2019, l'état des créances se décompose de la façon suivante :

En €	31-déc.-19			
	Brut	< 1 an	[1 - 5 ans]	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	1 559 590	1 559 590	-	-
Fournisseurs débiteurs	187 318	187 318	-	-
Personnel	9 837	9 837	-	-
Organismes sociaux	5 632	5 632	-	-
Etat, impôts sur les bénéfiques	803 299	803 299	-	-
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	467 474	467 474	-	-
Autres	442 739	442 739	-	-
Autres créances	1 916 298	1 916 298	-	-
Etat des créances	3 475 887	3 475 887	-	-

L'augmentation du poste client s'explique notamment par le niveau facturation du 4^{ème} trimestre 2019.

Le poste « Etat – Impôt sur les bénéfiques » comprend les créances dues au titre du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Impôt Innovation.

Le poste « Autres » correspond principalement à :

- 256 K€ de subventions à recevoir dont (i) 108 K€ dans le cadre du projet PRC2 de l'appel à projets « Logiciel embarqué et objets connectés 1 » ; (ii) 36 K€ dans le cadre du projet COVER (subvention de 60 K€ dont 24 K€ ont déjà été encaissés) et (iii) 111 K€ dans le cadre du projet CPS4EU (subvention de 228 K€ dont 117 K€ ont déjà été encaissés).
- un montant de 150 K€ au titre de la retenue de garantie BPI dans le cadre du nouveau contrat d'affacturage mis en place courant 2018.

Au 31 décembre 2019, l'état des dettes se décompose de la façon suivante :

En €	déc-19	< 1 an	[1 - 5 ans]	> 5 ans
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	125 499	125 499	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 137 634	2 137 634	-	-
<i>Personnel</i>	210 804	210 804	-	-
<i>Organismes sociaux</i>	277 258	277 258	-	-
<i>Etat - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers</i>	19 079	19 079	-	-
<i>Etat, taxes sur le chiffre d'affaires</i>	44 213	44 213	-	-
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	20 800	20 800	-	-
Dettes fiscales & sociales	572 153	572 153	-	-
Autres dettes	6 035	6 035	-	-
Produits constatés d'avance	24 178	24 178	-	-
Dettes	2 865 499	2 865 499	-	-

Le poste « Personnel » et « Organismes sociaux » augmente sous l'effet de la croissance des effectifs.

Le poste « Etat, Impôts et taxes recouvrables sur des tiers » correspond à la dette relative au prélèvement à la source.

5.18 Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir et les charges à payer se ventilent de la façon suivante :

Montant produits et avoirs à recevoir	2019	2018
Créances clients et comptes rattachés	111 104	403 163
Autres créances	36 850	46 863
Total	147 953	450 026

Les produits à recevoir au titre des créances clients concernent des livraisons de matériel non facturées à la clôture de l'exercice.

Charges à payer et avoirs à établir	2019	2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 331	10 383
Emprunts et dettes financières divers	-	33 176
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	688 894	633 884
Dettes fiscales et sociales	317 562	214 975
Autres dettes	4 002	-
Total	1 011 789	892 417

5.19 Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	2019	2018
Disponibilités	4 992 573	642 964
Comptes à terme	1 800 561	-
Trésorerie & équivalent de trésorerie bruts	6 793 134	642 964
Dépréciations	-	-
Trésorerie & équivalent de trésorerie - Actif	6 793 134	642 964
Découverts bancaires	-	(196 422)
Trésorerie - Passif	-	(196 422)
Trésorerie nette	6 793 134	446 542

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur la période.

5.20 Charges et produits constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance concernent uniquement des produits et charges d'exploitation.

5.21 Capital social

Capital social actuel

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société s'élève à 498 414,20 € composé de 4 984 142 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale.

L'évolution du nombre d'actions du 1er janvier au 31 décembre 2019 est présentée ci-dessous :

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions			Augmentation de capital		Valeur nominale par action	Capital social après opération
		Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre cumulé d'actions en circulation	Dont actions de préférence de catégorie A	Capital social émis	Prime d'émission ou de conversion		
1-janv.-19	Solde à l'ouverture		332 343	212 281	332 343,00 €	737 295,00 €	1,00 €	332 343,00 €
15-janv.-19	Division par 10 de la valeur nominale		3 323 430	2 122 810	-	-	0,10 €	332 343,00 €
25-févr.-19	Conversion automatique OC	535 712	3 859 142	2 658 522	53 571,20	2 946 416,00	0,10 €	385 914,20 €
25-févr.-19	Introduction en bourse - souscriptions en numéraire	981 488	4 840 630	2 658 522	98 148,80	6 772 267,20	0,10 €	484 063,00 €
25-févr.-19	Compensation de créances OC	143 512	4 984 142	2 658 522	14 351,20 €	990 232,80 €	0,10 €	498 414,20 €
	Sous-total Introduction en bourse	1 125 000	4 984 142	2 658 522	112 500,00 €	7 762 500,00 €	0,10 €	498 414,20 €
25-févr.-19	Conversion des actions A en actions ordinaires	-	4 984 142	-2 658 522	-	-	0,10 €	498 414,20 €
31-déc.-19	Solde à la clôture		4 984 142	-	498 414,20 €	11 446 211,00 €	0,10 €	498 414,20 €

L'assemblée générale du 15 janvier 2019 a décidé la division par 10 de la valeur nominale par action.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la société, le directoire du 21 février 2019 a fixé le prix d'introduction à 7,00 € par action.

L'émission représente une augmentation de capital de 112 500 euros (1 125 000 actions) assortie d'une prime d'émission de 7 762 500 euros.

Cette émission est assortie de la conversion automatique des obligations convertibles en 535 712 actions de la société représentant une augmentation de capital de 53 571,20 euros assortie d'une prime d'émission de 2 946 416 euros.

Le montant des frais imputés sur la prime d'émission dans le cadre de l'introduction en bourse s'élève à 1 612 252 euros. Le montant net total des primes d'émission et primes de conversion s'établit ainsi à 9 833 959 euros.

A l'issue de l'opération, le capital d'Arcure est désormais composé de 4 984 142 actions. Le règlement-livraison des actions est intervenu le 25 février 2019.

Les droits particuliers attachés aux actions de préférence de catégorie A émises en mai 2012 portaient principalement sur une répartition préférentielle du boni, la possibilité de conversion en actions de catégorie A' ou ordinaires (ratchet) et d'un droit d'information renforcé. A l'occasion de l'introduction en bourse de la société, ces actions de préférence de catégorie A ont été converties en actions ordinaires.

Capital social potentiel

La Société a procédé à l'attribution/émission de différents instruments financiers donnant accès au capital.

- BSPCE

	BSPCE 2012	BSPCE 2014-2	BSPCE 2016	BSPCE 2018	Total
Nombre de BSPCE émis en circulation au 31 décembre 2018	2 799	1 500	17 000	11 724	33 023
Nombre de BSPCE émis en 2019	-	-	-	-	-
Nombre de BSPCE devenus caducs en 2019	-	-	-	-	-
Nombre de BSPCE exercés en 2019	-	-	-	-	-
Nombre de BSPCE en circulation au 31 décembre 2019	2 799	1 500	17 000	11 724	33 023
Nombre total d'actions résultant de l'exercice de BSPCE (après la division du nominal par 10 décidée par l'assemblée générale du 15/01/2019)	27 990	15 000	170 000	117 240	330 230

Il n'a été procédé à aucune nouvelle attribution de bons de souscription d'actions (BSA) au cours de l'exercice 2019.

- Attributions gratuites d'actions (AGA)

Plan AGA 2019 : Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2019, le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2019 a validé en date du 31 juillet 2019 l'attribution de 90 000 actions gratuites.

Il s'agit du seul plan en vigueur au 31 décembre 2019.

5.22 Avances conditionnées

Le solde au 31 décembre 2018 s'élevait à 187 500 euros et correspondait à la dernière échéance du prêt OSEO de 689 000 euros mis en place en 2012, destiné à financer un plan de recherche et développement.

Cette somme a été remboursée au cours du 1er semestre 2019.

Le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 73 723 euros et correspond à l'avance remboursable CPS4EU encaissée en 2019.

5.23 Etat des provisions - Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2019, les provisions se détaillent comme suit :

En €	Au 01/01/2019	dotations	Reprises	utilisées	Au 31/12/2019
Provision pour perte de change	-	4 278	-	-	4 278
Provision pour litige	46 000	-	(4 166)	-	41 834
Provision pour garantie	13 978	23 837	(13 978)	(13 978)	23 837
Total provisions	59 978	28 115	(18 144)	(13 978)	69 949
Sur stocks	33 600	15 028	-	-	48 628
Sur comptes clients	42 587	86 112	(47 666)	(42 839)	81 033
Total dépréciations	76 187	101 140	(47 666)	(42 839)	129 661
Total général	136 165	129 255	(65 810)	(56 817)	199 610

La provision pour litige concerne les litiges prud'homaux dans lesquels la société est engagée. La provision a été évaluée selon les risques estimés par la Direction de la société.

La provision pour garantie est dotée pour couvrir les dépenses de réparation future sur les Blaxtair retournés par les clients. La période de garantie contractuelle étant de 1 an à compter de la vente du matériel.

5.24 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières se présente comme suit sur l'exercice :

En €	Solde au 1er janvier 2019	Souscription/ augmentations	Remboursement/ Conversion	Solde au 31 décembre 2019
Emprunt obligataire	-	3 801 000	(3 801 000)	-
Emprunts bancaires	1 551 247	3 900 000	(1 597 504)	3 853 743
<i>dont emprunt BRED (300 K€)</i>	<i>201 247</i>	<i>-</i>	<i>(99 995)</i>	<i>101 252</i>
<i>dont emprunt BP 750k€</i>	<i>-</i>	<i>750 000</i>	<i>(10 009)</i>	<i>739 991</i>
<i>dont ligne de crédit BNP</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>	<i>(600 000)</i>	<i>-</i>
<i>dont emprunt BPI</i>	<i>500 000</i>	<i>100 000</i>	<i>(100 000)</i>	<i>500 000</i>
<i>dont emprunt BPI - Innovation</i>	<i>-</i>	<i>1 500 000</i>	<i>-</i>	<i>1 500 000</i>
<i>dont Emprunt Région Normandie</i>	<i>300 000</i>	<i>-</i>	<i>(37 500)</i>	<i>262 500</i>
<i>dont emprunt BNP 750k€</i>	<i>-</i>	<i>750 000</i>	<i>-</i>	<i>750 000</i>
<i>dont ligne de crédit Crédit du Nord</i>	<i>250 000</i>	<i>500 000</i>	<i>(750 000)</i>	<i>-</i>
Avance conditionnée	187 500	73 723	(187 500)	73 723
Concours COFACE	204 730	99 087	-	303 818
Intérêts courus non échus	41 734	1 331	(41 734)	1 331
Comptes courants d'actionnaires	700 000	-	(700 000)	-
Découvert bancaire	1 826	-	(1 826)	-
Découvert (dette factor)	194 597	-	(194 597)	-
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	2 881 634	7 875 141	(6 524 160)	4 232 615

En €	déc-19	< 1 an	[1 - 5 ans]	> 5 ans
Avances conditionnées	73 723	-	73 723	-
<i>Emprunts</i>	<i>3 853 743</i>	<i>479 850</i>	<i>2 554 577</i>	<i>819 315</i>
<i>Découverts, concours bancaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 853 743	479 850	2 554 577	819 315
Divers	305 149	1 331	303 818	-
Associés	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	305 149	1 331	303 818	-
Emprunts	4 232 615	481 181	2 932 118	819 315

Emprunts auprès des établissements de crédit

La Société a souscrit auprès de la Banque Populaire un emprunt de 750 000 euros en novembre 2019 au taux de 1.34% l'an, amortissable sur 72 mois.

La Société a mis en place courant 2018 une ligne de crédit de 300 000 euros auprès de la BNP au taux Euribor majoré de 3 points. Cette ligne a été tirée en totalité et remboursée intégralement sur l'exercice.

La BPI a accordé un prêt de 500 000 euros à la société en date du 26 septembre 2018 sur une durée de 7 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2025, au taux de 1,67% l'an. La société bénéficie de 8 trimestres de différé d'amortissement du capital.

Le prêt innovation de la BPI pour 1 500 000 euros a été octroyé le 4 décembre 2019 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026 au taux de 2,77% l'an. La société bénéficie de 8 trimestres de différé d'amortissement du capital.

La Société a conclu avec la BNP en décembre 2019 un contrat de crédit de 750 000 euros, en complément du financement octroyé par la Banque Populaire pour le même montant. Cet emprunt est amortissable par échéances constantes sur une durée de 48 mois au taux fixe de 1,75% l'an.

La Société a mis en place une ligne de crédit de 500 000 euros auprès du Crédit du Nord pour une durée de 4 ans à compter du mois d'août 2018, au taux Euribor majoré de 1,8 points. Cette ligne a été tirée en totalité et remboursée intégralement sur l'exercice.

Au 31 décembre 2019, la Société ne présente pas de découverts et concours bancaires.

Emprunts et dettes financières diverses

Au cours de l'exercice 2019, un montant de 100 708 euros a été versée par la BPI au titre du nouveau contrat d'assurance prospection commerciale à l'export (Coface) sur la base des dépenses de prospection export engagées à partir de 2019. Le solde atteint 303 818 euros au 31 décembre 2019.

Certains actionnaires de la Société ont consenti entre fin janvier et début février 2018 des avances de fonds en compte courant à titre exceptionnel au profit de la société pour un montant global de 700 000 euros, rémunéré au taux de 6% l'an et remboursable au plus tard le 31/12/2018. Le Conseil de Surveillance du 8 novembre 2018 a autorisé la prorogation de la date de remboursement de ces comptes courants au 30 juin 2019. Ces comptes courants ont été remboursés en totalité en date du 8 mars 2019.

Aucun covenant financier n'est attaché à la dette financière.

La dette factor a été annulée en totalité à la fin du contrat d'affacturage liant la Société à CGA.

5.25 Engagements hors-bilan

Engagement de retraite :

Les engagements de départ en retraite ne sont pas comptabilisés.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 188 536 euros charges sociales comprises au 31/12/2019.
- 115 626 euros charges sociales comprises au 31/12/2018 ;

Engagements de location

Les engagements de location relatifs aux baux sont les suivants :

Objet	Date de signature Bail	Date fin bail	Loyer annuel HT et HC	Engagements futurs au 31/12/2019
Bail siège Pantin	03/06/2016	03/06/2026	46 750	300 481
Bail locaux Lyon	01/11/2019	01/11/2020	11 400	9 557
Bail locaux Pantin - extension locaux	01/02/2019	31/10/2020	52 392	43 660

5.26 Entreprises liées

La Société a enregistré les flux suivants avec sa filiale Blaxtair Inc. :

- Chiffre d'affaires : 144 567 €
- Prestations de services : 117 540 €
- Intérêts sur créances : 2 891 €

Les positions bilancielle de la Société vis-à-vis de Blaxtair Inc. se décomposent comme suit :

- Titres de participation : 89 676 €

- Créances rattachées aux titres de participation (yc intérêts courus) : 365 595 €
- Créances commerciales : 259 663 €

5.27 Honoraires des commissaires aux comptes

	2019	2018
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	57 000	30 000
Honoraires HT facturés au titre des autres prestations de services	64 300	70 000
Total	121 300	100 000

5.28 Résultat par action

Le résultat de base par action s'établit à (0,42) euros au 31 décembre 2019 contre (0,28) euros au 31 décembre 2018.

	31-déc.-19	31-déc.-18
Résultat Net (en €)	(1 789 167)	(90 869)
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat de base	4 274 083	326 455
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat dilué	4 976 033	370 430
Résultat de base par action (en €)	(0,42)	(0,28)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat net par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Annexe 6

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS**



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



GMBA Essonne
6, boulevard Dubreuil,
91400 Orsay

Arcure S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2019
Arcure S.A.
Tour Essor - 14 rue de Scandicci - 93500 Pantin
Ce rapport contient 38 pages
Référence :



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



GMBA Essonne
6, boulevard Dubreuil,
91400 Orsay

Arcure S.A.

Siège social : Tour Essor - 14 rue de Scandicci - 93500 Pantin

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Arcure SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Arcure S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 19 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes « 1 Information préliminaire » et « 3.2 Information comparative » des comptes consolidés concernant l'établissement volontaire des comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note « 4.1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français.

Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement ainsi comptabilisés et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion arrêté le 19 mars 2020 du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles

de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 avril 2020
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Orsay, le 23 avril 2020
GMBA Essonne

Cédric Adens
Associé

Raymond Dorge
Associé

Annexe 7

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS**



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



GMBA Essonne
6, boulevard Dubreuil,
91400 Orsay

Arcure S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2019
Arcure S.A.
Tour Essor - 14 rue de Scandicci - 93500 Pantin
Ce rapport contient 38 pages
Référence :



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



GMBA Essonne
6, boulevard Dubreuil,
91400 Orsay

Arcure S.A.

Siège social : Tour Essor - 14 rue de Scandicci - 93500 Pantin

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Arcure SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arcure S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 19 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note « 3.1.1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français.

Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement ainsi comptabilisés et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 19 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 avril 2020
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Orsay, le 23 avril 2020
GMBA Essonne

Cédric Adens
Associé

Raymond Dorge
Associé

Annexe 8

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



GMBA Essonne
6, boulevard Dubreuil
91400 Orsay

Arcure S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019
Arcure S.A.
Tour Essor - 14 rue de Scandicci - 93500 Pantin
Ce rapport contient 5 pages

Arcure S.A.

Siège social : Tour Essor - 14 rue de Scandicci - 93500 Pantin

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Arcure S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I- Convention de compte courant d'associé

Personnes concernées :

- Antoine Moreau pour 150.000 euros
- Pascale Moreau pour 150.000 euros
- Karine Mansuy pour 200.000 euros
- Christian Albrich pour 100.000 euros
- Jean-Marc Bellemin pour 100.000 euros

Nature et objet

Le conseil de surveillance du 23 janvier 2018 a décidé d'autoriser l'ouverture exceptionnelle de comptes courants d'associés à certains actionnaires.

Modalités

Les avances font l'objet d'intérêts à 6% l'an, et d'un remboursement au 31 décembre 2018. À la suite du conseil de surveillance du 8 novembre 2018, la date de remboursement des avances a été prolongée au 30 juin 2019. Ces avances ont été remboursées le 8 mars 2019.

Montants

Le montant des intérêts s'est élevé à 11.693 euros, et est comptabilisé en charges.

Intérêts pour la société

Afin de permettre à Arcure SA de financer le développement de ses activités à court terme, certains actionnaires de la société ont consenti des avances de fonds en compte courant à titre exceptionnel au profit de la société.

Arcure S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

II- Loyers des bureaux

Société concernée :

SCI Assor, détenue par les membres du Directoire :

- Franck GAYRAUD
- Patrick MANSUY

Nature et objet

Le conseil de surveillance du 11 juillet 2016 a validé la signature du bail, avec prise d'effet le 3 juin 2016.

Modalités

Le bail a une durée de 10 ans, avec résiliation possible à l'expiration de chaque période triennale.

Montants

Le montant du loyer s'est élevé à 48.171 euros, et est comptabilisé en charges.

Le montant des charges s'est élevé à 39.802 euros, et est comptabilisé en charges.

Le montant du dépôt et cautionnement du bureau s'élève à 38.194 euros et est comptabilisé en immobilisation financière.

Intérêts pour la société

La société s'était réorganisée en 2016, lui permettant une économie de plus de 50 % sur les charges d'hébergement (production à Grossœuvre et activités bureau à Pantin), les locaux de Pantin ont été achetés par les membres du Directoire, et sont devenus le siège social de la société.

Arcure S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

III- Accord de collaboration pour des prestations de R&D

Société concernée :

Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives List

Nature et objet

Un accord de collaboration a été signé avec le CEA pour la mise en place d'un laboratoire commun de R&D conclu en date du 8 juillet 2010, et qui a fait l'objet de plusieurs avenants.

Modalités

Un comité de pilotage composé de collaborateurs du CEA et collaborateurs de Arcure S.A. doivent définir une fiche d'action définissant le programme de travail, le contenu technique, le régime de propriété intellectuelle des résultats issus de chaque tâche, et d'une proposition financière.

Montants

Le montant des prestations s'est élevé à 456.889 euros, et est comptabilisé en charges.

IV- Accord de licence

Société concernée :

Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives List

Nature et objet

Un accord de licence exclusive a été signé avec le CEA dans le cadre d'un transfert de technologie.

Modalités

L'utilisation de cette licence est rémunérée par le biais d'une redevance au CEA, fondée sur une partie du chiffre d'affaires des systèmes et services embarquant ou utilisant les éléments licenciés.

Montants

Le montant de la redevance s'est élevé à 144.948 euros, et est comptabilisé en charges.



Arcure S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 avril 2020

KPMG Audit
Cédric Adens

Associé

Orsay, le 23 avril 2020

GMBA Essonne
Raymond Dorge

Associé